

**VIE MUNICIPALE**

Budget 2024 > p.4

**LA PAROLE À...**

Les associations > p.29

**ETAT CIVIL**

Naissances > p.58

# SCHWEIGHOUSE

*s' Schweighuser Heftla*

[schweighouse-thann.fr](http://schweighouse-thann.fr)

n°11

Janvier 2025



ZOOM SUR...

Schweighouse libérée

> Page 24

# Sommaire



Mot du Maire	3
Vie municipale	
Budget 2024	4
Compte-rendus des séances du conseil municipal 2024	6
2024 à Schweighouse	22
Zoom sur...	
Schweighouse libérée	24
La parole à...	
Le RPI	27
Les Associations	29
TEA	49
Le Syndicat Mixte Thann - Cernay	50
Les communes amies	53
Caritas	57
Etat civil	
Naissances	58
Mariages	58
Anniversaires	59
Décès	61
Nouveaux arrivants	61
Recette : Schankala	62
Jeu : Connaissez-vous vraiment Schweighouse ?	63
Renseignements pratiques	64



Bulletin édité par le Conseil Municipal et diffusé gratuitement à la population.

Réalisé par la Commission Communication : Bruno LEHMANN, Laurence WEISS, Marie-Paule MORIN, Michel SCHMITT, Régine GRIENEISEN, Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Fabienne FUCHS.

Ont collaboré à ce numéro : l'équipe municipale, les partenaires et les associations qui sont maîtres de leurs publications, Marie-Françoise DEIBER et Arthur LAGEL.

Conception et impression : Imprimerie Publi-H  
Dépôt légal : N°1793  
Tirage : 385 exemplaires

# Mot du Maire



Chères Schweighousiennes  
et chers Schweighousiens

“ Nous ne nous pouvons pas rester indifférents au contexte actuel dont notre pays est confronté. Cette année 2024 fut marquée par des turbulences politiques, avec des élections européennes puis législatives inattendues.

Notre pays se révèle divisé et notre société fracturée dans un climat national où l'invective et le rejet sont tristement attisés par quelques médias sans scrupules.

Dans cette vie politique qui en manque tant, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec ce marasme ambiant.

Ayons espoir et gardons la confiance en l'avenir. C'est dans cet état d'esprit que vos élus et les agents restent mobilisés pour conduire nos projets et surtout adapter nos décisions face à cette crise tout en préservant votre sécurité et le cadre de vie de notre commune.

Nous garantissons la continuité du service public pour tous. J'en profite pour remercier le personnel communal, mes adjoints et conseillers municipaux qui sont à votre service et à votre écoute. Je suis également à votre disposition pour vous rencontrer, vous écouter et répondre à vos interrogations. La commune restera et doit rester la cellule administrative de proximité où chacun doit avoir sa place, où nous devons pouvoir trouver tout ce qui fait la qualité de vie.

Je suis heureux de voir localement le bénévolat agir pour faire vivre notre village grâce à nos nombreuses associations, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités



et animations en tout genre, c'est ce qui donne sens à la République. Merci beaucoup à vous toutes et tous.

Je vous laisse maintenant découvrir ce nouveau numéro du « s'Schweighüser Hefftla » qui retrace l'année qui s'est écoulée. Un grand merci à la commission communication et à toutes celles et ceux qui ont participé à sa rédaction.

Une très belle année 2025 à vous, en  
bonne santé et en paix ! ”

Votre Maire  
Bruno LEHMANN

# Vie Municipale

## Le Budget 2024



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2024, le budget de la section de fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de **627 283€**, en augmentation de **8,2%** par rapport à 2023 (579 667€)

Il se répartit de la manière suivante dans les chapitres de recettes :

• **70 - Produits des services : 17 900€**

Vente de bois, concessions cimetières, loyers de chasse, charges des locataires. Ce poste a augmenté de 64% car une vente de bois était planifiée pour 2024.

• **73 - Impôts et taxes : 316 000€**

Il s'agit pour près de 68% des impôts locaux (taxes foncières + taxes d'habitation restantes) plus des attributions de compensation versée par la Communauté de Commune ainsi que des droits de mutation versés par le département et la taxe sur la consommation finale d'électricité versée par le syndicat Territoire d'Énergie Alsace. Ce chapitre est en hausse de 0.6% par rapport à 2023.

• **74 - Dotations et participations : 107 800€**

Ensemble des dotations versées essentiellement par l'État. En baisse constante depuis plusieurs années, une baisse de 8% a été prévue pour 2024.

• **75 - Autres produits de gestion courante : 17 000€**

Il s'agit essentiellement des loyers des locataires. Ce poste a baissé de 37% car il avait bénéficié l'année dernière d'un don exceptionnel.

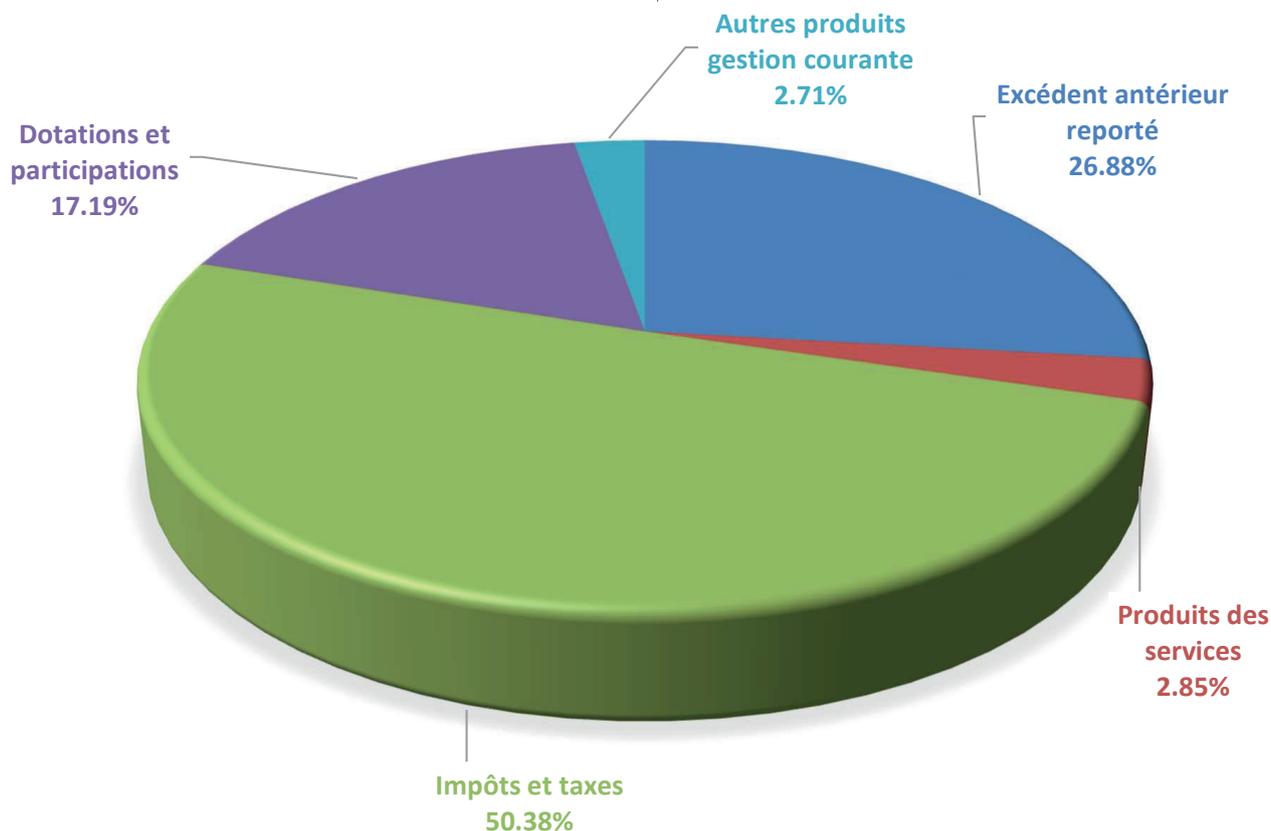
• **77 - Produits exceptionnels divers : 0€**

Aucun produit exceptionnel n'est prévu.

• **002 - Report de l'excédent 2023: 168 583€**

La maîtrise des dépenses sur 2023 a permis de reporter un excédent assez important (+53% par rapport à 2022)

### > RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# Vie Municipale

## Le Budget 2024



### POUR LES CHAPITRES DE DÉPENSES, LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

• **011 - Charges à caractère général : 188 650€**

Energies, téléphones, entretien et nettoyage, fêtes et cérémonies, fournitures et petits équipements. Ce montant a baissé de 9% (207 263€ en 2023) en veillant à continuer de limiter au maximum nos dépenses.

• **012 - Charges de personnel : 141 600€**

Ce montant a augmenté de 3% car une augmentation d'indice était prévue sur 2024.

• **014 - Atténuation de produits : 36 283€**

Participation au Fond National de péréquation (Schweighouse étant considéré comme une commune plutôt riche), prévu équivalent à l'année précédente.

• **023 - Virement section investissement : 110 000€**

Montant triplé par rapport à 2023

• **65 - Autres charges de gestion courante : 145 143€**

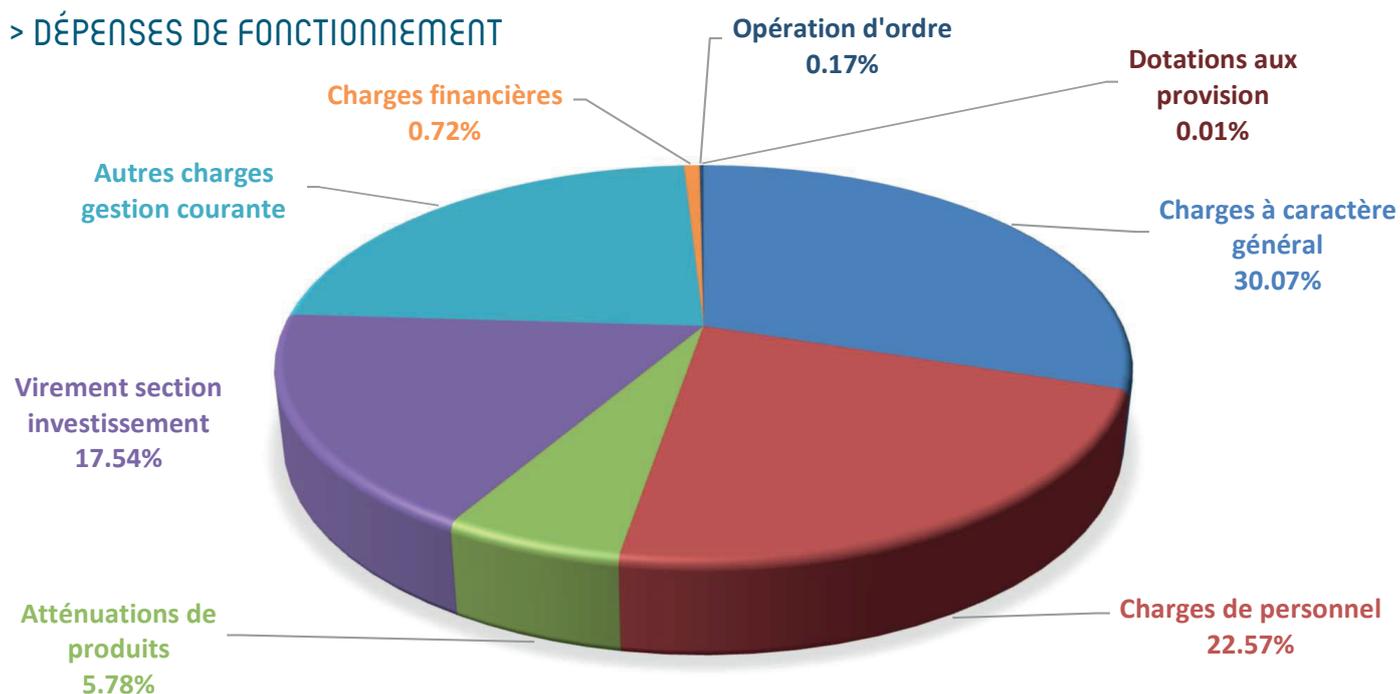
Il s'agit, pour les 2/3, de la participation au Syndicat Scolaire qui a diminuée de 4%, de la contribution au service incendie qui a diminuée de 36% grâce à une prise en charge partielle par la CCTC, des indemnités des élus (en hausse avec l'augmentation d'indice prévue), des subventions aux associations et de cotisations. Soit une diminution globale de 5,4%.

• **66 - Charges financières (intérêts des emprunts) : 4 500€**

• **42 - Opérations d'ordre entre sections (écriture d'amortissement) 1 067€**

• **68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires 40€**

### > DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### LES INVESTISSEMENTS EN 2024

L'année 2023 s'était clôturée avec un excédent de **24 151€** en investissement. Avec les **110 000€** prévus en virement de la section de fonctionnement, une participation de la CCTC pouvant atteindre **90 000€**, une récupération de TVA et taxe de **14 000€** et l'opération d'ordre de **1 067€**, le budget d'investissement se monte à **239 218€** en 2024.

Les investissements prévus sur 2024 concernaient la création d'un terrain de jeu, la réfection et l'isolation de la toiture de l'école maternelle, la mise en place d'une stèle en hommage aux Malgré-Nous, le ravalement de la Salle des Fêtes, du mobilier ergonomique pour les secrétaires, une sono portable, différents outils (palan, taille-haie, ...) et surtout le démarrage de la création d'une chaufferie biomasse.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



### > CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2023

#### Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Selon l'article 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses s'élèvent à 76 050€ en 2023. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de **19 012.50 €**.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

- 1 000€ au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles ».
- 18 000€ au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents, **autorise** M. le Maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme exposé ci-dessus et dit que ces dépenses seront inscrites au budget lors de son adoption.

#### Ouverture d'un compte à terme

En application de l'article L 1618-2 du CGCT, peuvent faire l'objet de placements, les fonds qui proviennent entre autres de libéralités (dons et legs) ;

Considérant que la durée du placement souhaitée par la collectivité conditionne le choix du produit :

- Le compte à terme (CAT) : compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance, au choix du client.
- Les titres libellés en euro: les OAT (obligations assimilables du Trésor) titres assimilables à long terme dont la durée conseillée de placement est de 2 à 50 ans.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés :

- Article 1 : de procéder à l'ouverture d'un compte à terme (CAT).
- Article 2 : l'origine des fonds est la suivante : libéralités (dons et legs).
- Article 3 : le montant à placer est de 20 000 €.
- Article 4 : la durée du placement est de 9 mois.

#### Tarif régie de recettes

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2024 :

- Photocopie noir et blanc : 0.15 € l'unité
- Photocopie couleur : 0.20 € l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann : 32.00 € l'unité
- Consignes gobelets réutilisables (non restitués / endommagés) : 1.00 € l'unité

#### Conseil De Fabrique - Acceptation de don

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Fabrique de la commune souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 2 300 €.

Mme Fabienne FUCHS présidente quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **avec 12 voix pour : accepte** le don non affecté de 2 300 € ; **informe** que ce don sera encaissé à l'article 756 (Libéralités reçues) et **autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

#### Attribution de compensation définitive 2023

Suite au transfert en 2023 de la compétence « Contribution du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Communauté de Communes de Thann Cernay (CCTC) doit modifier, en 2023, le montant d'attribution de compensation à verser à chaque commune-membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés : **approuve** le nouveau montant de l'attribution de compensation défini par la CCTC ; **informe** que le montant définitif de cette attribution de compensation s'élève à **57 397 €** pour l'année 2023 et **autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

#### Zones d'Accélération Des Énergies Renouvelables (Loi APER)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

En respect du cadre légal pour définir ces zones d'accélération, le Conseil Municipal a organisé une concertation publique du 21 novembre au 03 décembre 2023.

Les documents relatifs à cette concertation ont été consultables sur le site internet de la commune ([www.schweighouse-thann.fr](http://www.schweighouse-thann.fr)) et en mairie aux heures d'ouverture au public. Les observations pouvaient être communiquées par mail à l'adresse [mairie@schweighouse-thann.fr](mailto:mairie@schweighouse-thann.fr) en précisant dans l'objet « loi APER » ou sur un registre mis à disposition en mairie.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



Cette concertation n'a donné lieu à aucune observation du public.

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- Eolien : pas de réel potentiel sur la commune. Aucune zone n'est définie.
- Solaire thermique : la zone correspond à celle du potentiel photovoltaïque sur toiture présentée sur la carte en annexe.
- Solaire photovoltaïque sur bâtiment : la zone d'accélération correspond au zonage rouge représenté sur la carte en annexe.
- Photovoltaïque sur ombrières : la zone d'accélération correspond au zonage hachuré noir représenté sur la carte en annexe.
- Solaire photovoltaïque au sol : aucune zone n'est concernée par cette filière.
- Méthanisation : la zone d'accélération correspond au zonage jaune encadré de bleu épais représenté sur la carte en annexe.
- Hydroélectricité : aucune zone n'est concernée par cette filière.
- Géothermie profonde : aucune zone n'est concernée par cette filière.
- Géothermie de surface : la zone correspond à celle du potentiel photovoltaïque sur toiture présentée sur la carte en annexe.
- Réseau de chaleur : la zone d'accélération correspond au zonage hachuré noir oblique avec périmètre rouge épais, représenté sur la carte en annexe.

Pour la méthanisation : après discussion lors de la séance du Conseil Municipal, il convient de donner la possibilité aux propriétaires des exploitations agricoles à l'intérieur de ces zones, d'installer un système de méthanisation dans le périmètre de protection que génère leur habitation.

**Considérant** la nécessité pour la commune de définir des ZAEnR ; après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **approuve** la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables telles que définies ci-dessus et reportées sur les cartographies annexées à la présente délibération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

### Régularisation alignement de voirie (section 47 parcelle 315)

M. le Maire souhaite régulariser une emprise de sol utilisée comme trottoir depuis une quarantaine d'années mais non classée comme telle.

Cette cession ne s'étant jamais concrétisée par acte notarié, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation et d'intégrer au domaine public communal, le terrain cadastré ci-dessous :

- **Section 47 - Parcelle 315** d'une contenance de 74 ca située rue des Prés.



Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **approuve** le principe de l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus (réf. parcelle 315) à l'euro symbolique au profit de la Commune, **confie** la gestion de ce dossier à l'étude de Maître Hélène SIFFERT-KLUSKA, **autorise** le Maire, à signer l'acte notarié, **précise** que les frais de notaire sont à la charge de la Commune et **décide** après acquisition le transfert dans le domaine public.

### Abrogation de la délibération n°2 en date du 24/11/2016 Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

**Considérant** que la fixation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et les modalités de son versement méritent d'être détaillées et simplifiées ;

**Considérant** qu'en application du principe de parité, les collectivités territoriales sont libres d'organiser le régime indemnitaire de leurs agents et de définir le montant plafond pour chacun des groupes de fonctions dans la limite du plafond global des deux parts (IFSE + CIA) ;

**Considérant** que les montants individuels annuels maximums retenus par l'organe délibérant en 2016 pour le CIA sont insuffisants ;

**Considérant** qu'il convient de modifier les montants plafonds du CIA dans le respect du plafond global de chaque groupe de fonctions, à condition de réduire dans la même proportion les plafonds de l'IFSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents : **d'abroger** la délibération n°2 du 24 novembre 2016 et **d'autoriser** M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

**Considérant** que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



L'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place auprès de la fonction publique de l'État est transposable auprès de la fonction publique territoriale en application du principe de parité et **considérant** que le RIFSEEP se compose de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** des membres présents, d'adopter les points suivants :

### 1. Dispositions générales

À compter du 05 décembre 2023 le RIFSEEP est instauré, dans les conditions fixées par la présente délibération.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En revanche, le RIFSEEP est cumulable, par nature, avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (ex : frais de déplacement) ;
- les dispositifs d'intéressement collectif ;
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat ;
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail.

Les agents publics bénéficiaires du RIFSEEP (IFSE et CIA) sont :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, en position d'activité ou en service détaché
- les agents contractuels territoriaux de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

En revanche, les agents contractuels de droit privé tels que les contrats aidés (apprentis, contrats aidés, etc...) sont exclus du bénéfice du RIFSEEP.

### 2. Dispositions relatives à l'IFSE

L'IFSE permet de valoriser la nature des fonctions exercées (= niveau de responsabilité et d'expertise) et l'expérience professionnelle acquise.

Les fonctions exercées (ou les emplois occupés) par les agents publics bénéficiaires sont réparties au sein de différents groupes de fonctions au regard des trois critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Au regard de la nature des fonctions exercées et de l'expérience professionnelle acquise, l'autorité territoriale fixe, par arrêté individuel, le montant d'IFSE propre à chaque agent public bénéficiaire.

Le versement de l'IFSE est mensuel.

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ;
- au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

### 3. Dispositions relatives au CIA

Le CIA permet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel annuel (= prise en compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs).

Plus généralement, le versement du CIA repose sur l'appréciation de :

- la valeur professionnelle de l'agent ;
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions ;
- son sens du service public ;
- sa capacité à travailler en équipe ;
- sa contribution au collectif de travail ;
- la connaissance de son domaine d'intervention ;
- sa capacité à s'adapter aux exigences de l'emploi ;
- à coopérer avec des partenaires internes ou externes ;
- son implication dans les projets du service ;
- sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel ;
- l'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet porté par le service.

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel, en une ou deux fractions, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

### Annexe - Délibération RIFSEEP

Cadre d'emploi / Fonctions exercées	Plafond annuel individuel IFSE (70% du total)	Plafond annuel individuel CIA (30% du total)
<b>Filière administrative</b>		
Attachés territoriaux / Secrétaire générale de mairie.	29 820 €	12 780 €
Rédacteurs territoriaux / Secrétaire générale de mairie et autres agents administratifs	13 902 €	5 958 €
Adjoints administratifs / Secrétaire générale de mairie et autres agents administratifs territoriaux.	8 820 €	3 780 €
<b>Filière technique</b>		
Agents de maîtrise territoriaux / Ouvrier communal polyvalent	8 820 €	3 780 €
Adjoints techniques territoriaux / Ouvrier communal polyvalent et agent d'entretien	8 820 €	3 780 €

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



### Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité. Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 – 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le rapport S/P s'élève à : 2,41 pour 2019, 2,25 pour 2020, 3,06 pour 2021 et 2,48 pour 2022 avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.

Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme règlementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents, **prend acte** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau indemnisation	Taux jusqu'au 31/12/23	Taux à partir du 01/01/24
<b>Incapacité</b>	95 %	0,70 %	<b>0,82 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,37 %	<b>0,44 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,54 %	<b>0,62 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,33 %	<b>0,34 %</b>

### Désignation des représentants à la Commission de Suivi du regroupement du Centre de Première Intervention d'Aspach/Schweighouse

Il convient de désigner des représentants à la commission de suivi du regroupement du centre de première intervention d'Aspach/Schweighouse.

Cette commission est chargée une fois par an au moins, de faire le point sur le fonctionnement du CPI regroupé et le suivi de la présente convention. Elle a notamment pour mission de préparer le budget primitif et d'examiner les comptes annuels du CPI.

Cette commission est présidée par le Maire d'Aspach-le-Bas et comprend le Maire de la commune de Schweighouse-Thann, deux membres de chaque Conseil Municipal ainsi que le Chef de Corps du CPI et ses deux Adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents : **désigne** M. Bruno LEHMANN, Mme Marie-Paule MORIN et M. Michel SCHMITT membres de la commission de suivi du regroupement du Centre de Première Intervention d'Aspach/Schweighouse.

### Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)

Il convient de désigner des représentants de chaque Commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Sa composition et ses modalités d'organisation sont précisées dans l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022.

Il comprend un nombre égal de représentants des communes et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal :

- 5 représentants titulaires des communes : le Maire de chaque commune et des représentants de chaque Conseil Municipal,
- 5 représentants suppléants des communes
- 5 représentants titulaires des SPV élus ;
- 5 représentants suppléants des SPV élus.

Le Maire d'Aspach-le-Bas est président de droit. Le comité consultatif se réunit au moins une fois par semestre.

Le Conseil Municipal désigne, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, les titulaires et suppléants représentants de la commune appelés à siéger au CCCSPV d'Aspach/Schweighouse :

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bruno LEHMANN, <i>Maire</i>	Laurence WEISS, <i>2<sup>ème</sup> Adjointe</i>
Michel SCHMITT, <i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>	Marie LOEFFEL, <i>Conseillère Municipale</i>
Claudia ROELLINGER, <i>Conseillère Municipale</i>	Marie-Paule MORIN, <i>3<sup>ème</sup> Adjointe</i>

### Renouvellement des membres de l'Association Foncière

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler les membres de l'Association Foncière administrée par :

- Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui ;
- Six propriétaires titulaires et quatre propriétaires suppléants désignés pour six ans par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la chambre d'agriculture, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Il précise que la chambre d'agriculture a soumis à Monsieur le Président de l'Association foncière, par courrier du 28 novembre 2023, la liste de candidatures suivante :

#### Comme titulaires :

- Monsieur Jean-Michel DEIBER, domicilié 1 rue du Château à Schweighouse-Thann ;
- Monsieur Jean-Claude RIMELEN, domicilié 1 chemin de l'Oelenberg à Schweighouse-Thann ;
- Monsieur Francis WERLIN domicilié 16 rue d'Aspach-le-Bas à Schweighouse-Thann.

#### Comme suppléants :

- Monsieur Bernard DEIBER domicilié 4 rue des Prés à Aspach-le-Bas ;
- Monsieur Benoît HIRTH domicilié rue de la Velle à Accolans.

Le Conseil Municipal désigne à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

#### Comme titulaires :

- Monsieur Emmanuel HIRTH, domicilié 3 B rue du Pont d'Aspach à Schweighouse-Thann ;

- Monsieur Sébastien KRUGLER, domicilié 6 rue de l'Eglise à Schweighouse-Thann ;
- Monsieur Erwin DIETERICH, domicilié 5 rue Principale à Schweighouse-Thann.

#### Comme suppléants :

- Monsieur Nicolas DIETERICH, domicilié 8 rue du Moulin à Schweighouse-Thann ;
- Monsieur Pascal KELLER, domicilié 8 rue de l'Eglise à Schweighouse-Thann.

#### Commission Histoire des Malgré-Nous

Avancement de la commission ouverte sur l'histoire des Malgré-Nous : demande de devis pour la pose d'une stèle gravée des noms des incorporés de force - création d'un fascicule sur ces incorporés de force

#### Banque Alimentaire

Collecte de la Banque Alimentaire au Dorfhisla. 132 kg de denrées ont été collectés. Une hausse de quantité de dons, par rapport à l'année précédente, a été constatée (110.5 kg en 2022)

#### Commission « Terrain de jeu ».

Discussion sur le projet de la création d'une nouvelle aire de jeu se situant au lieu-dit Lieblingmatten section ZK parcelle 60 (à côté de l'abri des jeunes à la salle des fêtes) d'une contenance de 20,01 ares. La commission estime avoir besoin d'environ 7 ares de surface pour créer une aire de jeu. Elle serait constituée d'une balançoire à deux places indépendantes, d'une tyrolienne, d'une araignée à grimper, de deux tables de pique-nique, de poubelles et d'un petit bassin entre l'abri des jeunes et le terrain de jeu. Une clôture devra également être posée.

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

### Remboursement de frais de déplacement - Mandat spécial - Mission à Niederau

Afin de renforcer les liens entre nos différentes communes, des échanges ont lieu chaque année à l'occasion de manifestations variées scolaires, culturelles et sportives.

Dans le cadre du 750<sup>ème</sup> anniversaire de Niederau, une délégation de Schweighouse-Thann constituée d'élus et de particuliers doit se rendre dans la commune amie allemande du 09 au 11 août 2024.

Dans le cadre de cette mission, M. Bruno LEHMANN, Mme Marie-Paule MORIN, Mme Blanche EDEL et Mme Claudia ROELLINGER seront amenés à avancer des frais de déplacement. L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

*« Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. »*

*Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.*

*Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.*

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le remboursement à M. Bruno LEHMANN, à Mme Marie-Paule MORIN, à Mme Blanche EDEL et à Mme Claudia ROELLINGER des frais de déplacement engagés par leurs soins sur présentation de la facture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, décide : **d'accorder** un mandat spécial pour ce déplacement, **d'accepter** le remboursement des frais de déplacement selon les modalités

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



exposées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 62 – compte 625 du budget principal de la commune – exercice 2024.

### Attribution de bons cadeaux pour mise à l'honneur

M. le Maire souhaite attribuer, à l'occasion des mises à l'honneur de citoyens de la commune, des bons cadeaux de la collectivité d'une valeur maximale de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **donne** la possibilité à Monsieur le Maire d'offrir des bons cadeaux pour les mises à l'honneur, d'un montant maximum de 150 euros.

### Acceptation de don - Association de la Gestion de la Salle des Fêtes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de la Gestion de la Salle des Fêtes (AGS) souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 3 660 €.

Mme Claudia ROELLINGER (présidente) et Mme Fabienne FUCHS (vice-présidente) quittent la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **avec 13 voix pour** : **accepte** le don non affecté de 3 660 € ; **informe** que ce don sera encaissé à l'article 756 (Libéralités reçues).

### Avis sur la composition de la « Conférence Régionale de gouvernance de la Politique de Réduction de l'Artificialisation des Sols ».

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique. A l'instar de la conférence régionale des SCoT, qu'elle remplace, cette entité sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre par les territoires.

Elle sera notamment amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de l'objectif national dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure nationale, européenne ou régionale ou tout sujet lié à l'objectif de réduction de l'artificialisation. Celle-ci prévoit une composition type mais permet également à la Région de l'adapter après une procédure de concertation formelle des EPCI compétents en matière d'urbanisme et des communes ayant conservé la compétence.

La composition type proposée par la loi s'établit ainsi :

- 15 représentants de la Région ;
- 5 représentants des structures porteuses d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et trois représentants les territoires non couverts par des SCoT ;
- 7 représentants des communes avec documents d'urbanisme ;
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme ;
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif ;
- 5 représentants de l'Etat.

Afin que cette gouvernance puisse être un lieu d'échanges, de débats et de propositions, elle doit être représentative des décideurs en responsabilité de l'aménagement des territoires. Aussi, il semble opportun d'élargir la composition à d'autres acteurs impliqués dans l'élaboration des documents de planification afin de prendre en compte d'autres préoccupations que les seules questions d'aménagement et d'accroître la représentation des SCoT de par leur expérience et capacité à construire des visions stratégiques et prospectives d'aménagement du territoire.

En conséquence, et après consultation des associations et fédérations des

collectivités, il est proposé que cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols soit composée de la manière suivante :

- 15 représentants de la Région ;
- **10** représentants des structures porteuses d'un SCoT
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et un minimum de trois représentants des territoires non couverts par des SCoT
- 7 représentants des communes avec document d'urbanisme
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme
- 5 représentants de l'Etat ;
- **2** représentants des agences de l'eau
- **1** représentant des Parcs Naturels Régionaux
- **1** représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'industrie ;
- **1** représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- **1** représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

Cette composition est donc soumise à la procédure de concertation prévue par le nouvel article L1111-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'**unanimité** des membres présents et représentés, décide de **donner** un avis favorable à la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée ci-dessus.

### Commission Histoire des Malgré-Nous

La commission s'est déplacée aux archives départementales de Colmar pour rechercher des informations sur les Malgré-Nous du village.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



### Commission « Terrain de jeu ».

Visite sur site avec réflexion sur l'agencement des différents agrès. Validation du projet d'implantation. Répartition des tâches et planning prévisionnel. Rencontre avec un fournisseur et discussion autour de la législation, du choix et prix des agrès.

### Commission Travaux

**Aire de jeux :** Suite au contrôle de la société Apave, plusieurs travaux sont à prévoir. Un devis est demandé à l'entreprise SATD pour le remplacement du plancher bois.

**Atelier communal :** présentation d'un devis des établissements Nunninger pour l'acquisition d'un taille haie sur batterie d'un montant de 938€ TTC – **Salle des fêtes :** Le ravalement de façade est à prévoir entre avril et juin avec une location d'échafaudage, une dépose de DP en mairie et un rendez-vous avec le coloriste de la CCTC.

**Appartement mairie :** Le chauffe-eau présente des dysfonctionnements. Plusieurs devis ont été réalisés chez Leroy Merlin

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

### Adoption des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de moins de 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées sont obligatoires.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler

dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

La Commune de Schweighouse-Thann a versé une subvention d'équipement d'un montant de 3 199,51 € à la société Orange pour la mise en souterrain du réseau télécom.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés : **d'adopter** la durée d'amortissement de 3 ans pour la subvention d'équipement versée à la société Orange.

### Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés que :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est instaurée, dans les conditions fixées par la présente délibération.

Peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, les agents publics bénéficiaires qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1) avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 2) être employés et rémunérés par une collectivité territoriale au 30 juin 2023 ;
- 3) avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les agents publics de l'Etat et hospitaliers détachés au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public administratif, mentionné à l'article L. 4 du code

général de la fonction publique, sont éligibles à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

La rémunération brute de référence correspond à celle définie à l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale, de laquelle sont déduits les éléments suivants de rémunération, versés au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 :

- 1) l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- 2) les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif, dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée par la collectivité territoriale ou l'établissement public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est déterminé en application du barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
<= 23 700 €	400 €
> 23 700 € <= 27 300 €	350 €
> 27 300 € <= 29 160 €	300 €
> 29 160 € <= 30 840 €	250 €
> 30 840 € <= 32 280 €	200 €
> 32 280 € <= 33 600 €	175 €
> 33 600 € <= 39 000 €	150 €

La Commune n'est pas concernée par toutes les catégories de rémunération.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

### Compte administratif 2023

BUDGET PRINCIPAL	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	- 45 793,01	-----	69 944,17	24 151,16
Fonctionnement	156 045,56	45 793,01	58 330,46	168 583,01
<b>TOTAL</b>	<b>110 252,55</b>	<b>45 793,01</b>	<b>128 274,63</b>	<b>192 734,17</b>

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Bruno LEHMANN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 **propose** de fixer comme ci-dessus, les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes. M. le Maire quitte la salle au moment du vote

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

### Compte de gestion du trésorier 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre tenu de passer dans ses écritures ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives, adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### Affectation des résultats 2023.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 168 583,01 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A Résultat de l'exercice en fonctionnement	58 330,46 €
B Résultats antérieurs reportés	110 252,55 €
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>168 583,01 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement	24 151,16 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F (si D+E négatif)	=D+E <b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H <b>168 583,01 €</b></b>
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
H Report en fonctionnement R 002	168 583,01 €

### Impôts locaux : Taux 2024.

Conformément aux articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les règles fiscales prévues à l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année

En conséquence Monsieur le maire propose de maintenir les taux pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents **fixe** pour l'année 2024 les taux suivants :

- TH (Taxe d'Habitation) : 8,95 %
- TFB (Taxe Foncière Bâtie) : 26 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) : 50,4 %

et **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### Budget Primitif 2024.

La parole est donnée à Mme l'Adjointe des Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, avec 13 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :

#### Section de fonctionnement :

**627 283,01 €** en équilibre des dépenses et des recettes.

#### Section d'investissement :

**239 217,66 €** en équilibre des dépenses et des recettes.

et autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

### Demande de fonds de concours : Acquisition d'un taille haie

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un taille haie et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
Investissement HT ou comptes 615221 / 615231		
a	Coût total du projet	781,67 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>781,67 €</b>
	Part financée par la commune	390,87 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	390,80 €

### Lotissement privé - dénomination de voie.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés à la distribution du courrier et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

M. le Maire, sur proposition du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 (point 13 « DIVERS »), propose aux membres du Conseil de nommer la voie du nouveau lotissement privé, rue du Thannerhubel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés **valide** la proposition de dénomination de la voie du nouveau lotissement « rue du Thannerhubel », **dit** que ladite voie est classée dans le domaine public communal, **autorise** M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de

la présente délibération et **charge** M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

### Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – Part Communale – TICFE-C.

*Substitution de la commune de Schweighouse-Thann par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la taxe et ses modalités de reversement*

M. le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

### Approbation de l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert, à la ville de Cernay, de l'Espace Grün.

La Communauté de Communes de Thann Cernay a décidé, lors de sa séance du 16 décembre 2023, de modifier l'intérêt communautaire afin de ne plus y inclure, dans sa compétence « Equipements culturels, sportifs de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » l'aménagement et la gestion de l'Espace Grün.

Cette modification, applicable dès le 1er janvier 2024, permet ainsi à la Ville de Cernay de reprendre la gestion de ce bâtiment.

Ce transfert de charges doit être accompagné d'une évaluation, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du montant des charges nettes de l'Espace Grün. A cet effet, elle s'est réunie le 12 mars dernier, sous la présidence de Marc ROGER, Vice-Président en charge des Finances de la CCTC.

La Commission a pris connaissance d'un rapport contenant les éléments chiffrés concernant l'évaluation des charges à transférer à la Ville, évaluées sur la base des Comptes Administratifs présentés par la CCTC et, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), selon la méthode du coût moyen annualisé.

Il été décidé de retenir, en fonctionnement, les années 2022 et 2023 comme période de référence, les années précédentes ne reflétant pas une année « normale » de fonctionnement de l'équipement : 2019 était une année

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



de démarrage de l'EPIC Espaces Culturels Thann-Cernay et 2020 et 2021 ont été marquées par l'épidémie de COVID-19. En investissement, une moyenne des dépenses nettes constatées sur la période 2019-2023 a été réalisée.

Après évaluation, les charges nettes transférées s'élèvent à 473 725 €. Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Le rapport de la CLECT a été transmis aux seize communes membres, qui sont appelées à approuver l'évaluation par délibérations concordantes. Au terme de la phase de délibération des communes, ceci à la majorité qualifiée, le Conseil de Communauté arrêtera le montant de l'attribution de compensation (AC) définitive de la Ville de Cernay pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver l'évaluation des charges transférées, telle qu'elle ressort dans le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

**Signature de la convention de soutien « communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.**

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de Citéo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés (amoncellements de déchets concentrés) ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP,

Citéo a élaboré une convention-type : la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure seule, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la commune de Schweighouse-Thann pour la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citéo, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Citéo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo est approuvée.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo.

**Motion concurrence défailante en matière de gaz naturel.**

Par délibération en date du 14 décembre 2005, le Conseil Municipal a demandé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (Territoire énergie Alsace) de procéder au lancement et au suivi d'une procédure de délégation de Service Public (DSP) pour la gestion par voie de concession de la distribution de gaz sur le territoire de la commune.

Le Comité Syndical a lors de sa séance du 07 décembre 2006, concédé à ANTARGAZ, la gestion du réseau de distribution publique de gaz naturel

pour la Commune de Schweighouse-Thann. Cette concession de distribution de gaz naturel dessert essentiellement des usagers résidentiels et les bâtiments communaux (Mairie, école, église, presbytère, maisons communales, caserne).

Force est de constater que la concurrence en matière de fourniture de gaz naturel est inexistante puisqu'un seul fournisseur propose des offres de fourniture de gaz naturel, et cela depuis l'entrée en vigueur de cette convention.

Depuis l'ouverture totale à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz naturel le 1er juillet 2007, les clients peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergie. Cette situation est donc contraire au libre choix, garantie par la loi, pour le consommateur de choisir son offre de fourniture de gaz.

Nous relevons l'absence de développement de la concurrence sur notre territoire, alors que la crise des prix du gaz et la fin des tarifs réglementés de vente du gaz ont rendu cette question encore plus sensible pour les usagers concernés.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal de la commune de Schweighouse-Thann sollicite M. Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire Energie Alsace pour qu'il saisisse le Comité de Régulation Energétique (CRE) et l'autorité de la concurrence afin qu'ils fassent évoluer le cadre législatif applicable en la matière. Cette modification permettrait aux consommateurs de souscrire un contrat de fourniture de gaz naturel à un prix de marché avec le fournisseur de leur choix.

**Projet d'acquisition d'un terrain rue de l'Eglise**

Un rendez-vous a eu lieu en mairie entre M. le Maire Bruno LEHMANN, M. et Mmes les Adjoint(es) Michel SCHMITT, Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN et la famille BUESSLER concernant l'éventuelle acquisition du terrain rue de l'Eglise dans le cadre du projet de la création d'une chaufferie biomasse.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



Toute la famille présente est plutôt favorable à cette acquisition. Néanmoins, plusieurs interrogations persistent, notamment sur l'occupation de l'habitation par Mme BUESSLER.

Suite à cette rencontre, M. le Maire a consulté l'Etablissement Public Foncier d'Alsace. Celui-ci accompagne les Collectivités pour leur permettre de répondre aux enjeux fonciers et d'acquiescer les opportunités foncières ou immobilières et le service des Domaines, consulté pour toutes acquisitions dont le coût est supérieur à 180 k€. L'EPF peut procéder à l'acquisition au nom de la commune qui bénéficiera d'un remboursement à la valeur initiale décalé d'un maximum de 10 ans.

L'EPF a confirmé l'hypothèse d'une acquisition totale, qui permettrait à l'occupante de l'habitation, de jouir de son bien en toute quiétude. En effet, il s'agit du droit d'usage et d'habitation, qui semble être la solution idoine. Afin d'avancer dans ce projet, une proposition d'achat devra être faite. Pour cela, la Commune va solliciter le service des Domaines afin d'estimer le bien. Une visite de ce dernier, par ces trois acteurs, sera nécessaire.

### Commission Histoire des Malgré-Nous

L'emplacement de la stèle en mémoire des Malgré-Nous a été défini à côté du cheminement piétonnier à l'entrée du village côté Reiningue.

### Projet itinéraire cyclable

M. le Maire expose le projet de liaison cyclable sur le chemin du Huhnergaerten. La réalisation d'un aménagement sur le chemin de l'association foncière permettra aux cyclistes d'emprunter cette voie pour relier Aspach-le-Bas. Ce chemin restera avant tout, un chemin d'exploitation prioritaire aux exploitants agricoles. Une convention sera à rédiger entre l'Association Foncière et la Commune.

Un devis a été réalisé par le bureau d'étude Berest pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 400 € TTC (inscrit au budget de la CCTC).

Des problèmes d'alignements ont été relevés sur le tronçon de la future liaison cyclable, particulièrement sur les parcelles ZK 35, ZK 36, 51 84 et 51 107. La commission décide de réaligner ces parcelles par une division parcellaire et un PV d'arpentage.

### Commission Travaux

**Maison Aléos** : Actuellement le compteur d'eau se situe dans la maison communale « Aléos ». Il convient donc de le déplacer. Le devis pour ces travaux s'élève à 3 055.43 € TTC. **Couverture logement Mairie** : Présentation de deux devis des entreprises BS Toiture pour un montant de 24 330€ et de Sthal Couverture d'un montant de 31 103.16€. La commission valide le devis de BS Toiture. **Atelier communal** : Présentation d'un devis de la société SARL Hirth pour un montant de 1 580.40 € pour le raccordement du compteur d'eau jusqu'à l'atelier communal. La commission valide ce devis. **Salle des fêtes** : Présentation du devis de l'entreprise Kleinhenny d'un montant de 996 € concernant les travaux de renforcement des portes de la terrasse. La commission valide ce devis. **Façade salle des fêtes** : lecture du courrier de préconisation de l'entreprise Somma concernant le ravalement de façades

**Divers** : **Table pique-nique** : Proposition de M. Charles Da Silva concernant la fabrication et l'acquisition de 5 tables de pique-nique d'un montant de 356.70 € HT l'unité - **Porte coulissante salle des fêtes** : Validation d'un devis de 1 790.40 € - **Vitreaux église** : Signalement d'un dégât suite à des infiltrations d'eau par les vitreaux (voir avec l'assurance) - **Essai sécurité à l'église** : Des essais mensuels règlementaires sont à effectuer. Le Conseil de Fabrique se renseignera afin de savoir si une coupure d'électricité de 5 minutes affecterait le bon fonctionnement de l'horloge - **Contrôle annuel** : Suite au contrôle annuel de la société Dekra pour les installations électriques et gaz des bâtiments communaux, quelques points ont été relevés :

- salle des fêtes : absence de stock de lampes de rechanges, absence de notices descriptives de l'éclairage de secours, essais mensuels non consignés.
- église : installation de deux conducteurs pour la protection contre la foudre

### Commission « Terrain de jeu »

Analyse des devis pour la ganivelle – Analyse des devis pour les agrès – Choix des entreprises et des agrès – Définition d'une date pour débroussaillage. La société Brande-Est est retenue pour la ganivelle et la société Kompan pour les agrès

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Programme des travaux d'exploitation et d'actions 2024 - approbation de l'état d'assiette 2025

En 2024, l'état prévisionnel des coupes martelées par l'ONF est le suivant (report de l'exercice 2023) :

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE	BOIS D'INDUSTRIE/BOIS DE CHAUFFAGE		VOLUME non façonné (en m <sup>3</sup> )	VOLUME TOTAL (en m <sup>3</sup> )
	Feuillus (en m <sup>3</sup> )	Bois d'Industrie Feuillus (en m <sup>3</sup> )	Chauffage (en m <sup>3</sup> )		
9	158	92		93	343

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Forêt du 13 mai 2024, propose :

- de réaliser l'exploitation de la parcelle 9 ;
- de prioriser sur l'exercice 2024, comme les années précédentes la récolte des bois périssables et la mise en sécurité des routes forestières selon l'évolution de la situation.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



Le programme d'exploitation 2024 se résume comme suit :

- 158 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre ;
- 92 m<sup>3</sup> de BIL et 93 m<sup>3</sup> de branchages destinés aux particuliers ;
- 4 st de bois de service ONF:

<b>RECETTES BRUTES :</b>	<b>18 770 €</b>
<b>DEPENSES :</b>	<b>11 340 €</b>
Frais d'exploitation :	8 020 €
Honoraires :	1 800 €
Divers transport, sécurisation :	1 520 €
<b>RECETTES NETTES :</b>	<b>7 430 €</b>

En ce qui concerne le programme d'actions, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 800 € HT.

L'entretien des limites sera réalisé comme les années précédentes lors de la journée citoyenne ou par les membres de la commission forêt, et les accotements par la régie communale.

### Approbation de l'état d'assiette 2024

L'état d'assiette des coupes à marteler proposé par l'ONF en fonction du plan d'aménagement est le suivant :

Numéro des parcelles	Surface
2 a	15,42 ha

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir les programmes des travaux d'exploitation et d'actions 2024 comme présentés ci-dessus.

L'ONF nous a informé que le correspondant local (M TETTAMANZI Pierre) fera valoir ses droits à la retraite au courant de l'année 2024 ; qu'un intérimaire ONF, dans l'attente de son remplacement, serait missionné pour assurer les interventions d'urgence et de sécurité, mais n'encadrerait pas l'exploitation des coupes, travaux et ventes de bois.

De ce fait, l'état prévisionnel des coupes et le programme d'actions 2024 seront limités à l'exploitation de la parcelle 9 initialement prévue en 2023 et à la matérialisation des fonds de coupe destinés aux particuliers.

Néanmoins, le Conseil municipal, sur avis de la commission Forêt, envisage d'attribuer aux particuliers les bois de faible valeur marqués par l'ONF de la parcelle 12 ainsi que les arbres renversés et dépérissants à l'automne 2024. Ces bois seront vendus selon les procédures habituelles des ventes populaires, mais encadrées par la commune.

### Création d'une aire de jeux.

M. le Maire rappelle, qu'afin de faire face à un accroissement de sa population, notamment dû aux nouvelles constructions qui remplissent les zones AU, la commune

de Schweighouse-Thann a décidé d'étendre ses espaces de loisirs. Effectivement après la réalisation, en 2016, d'une aire de jeu pour enfants en plein cœur du village, la commune souhaite installer un terrain de jeu dans sa zone pavillonnaire en développement à l'ouest du village.

Ce projet s'implanterait dans une zone Ns, destinée aux équipements publics, sur un terrain communal à la Lieblingsmatten section ZK parcelle 60 d'une contenance de 20,01 ares. A proximité de la salle des fêtes, il bénéficierait d'un parking pour vélos et voitures ainsi qu'un cheminement piéton accessible aux PMR, qui mène aux parcours de santé adapté et familial.

Le choix de cette parcelle communale, dont on prélèvera environ 8 ares pour la réalisation de cet aménagement, n'est pas anodin. En effet à quelques pas de la forêt communale classée PEFC pour sa gestion durable, le long du cheminement piéton accessible PMR pour le parcours adapté, ce lieu est propice à la détente et au jeu.

Cet espace permettra également de créer du lien social entre les habitants en proposant un lieu d'échange et de détente dans un ensemble ombragé et aménagé : création d'ilots de fraîcheur avec la plantation d'arbres d'essences locales, d'haies arbustives mais aussi un petit bassin écologique.

Cet aménagement sera à la fois un lieu de détente avec l'installation de mobilier urbain design, un observatoire et une étape ludique où le jeu sera au cœur de cet espace.

Plusieurs sociétés spécialisées dans la création d'aire de jeux ont été sollicités pour proposer des devis.

L'entreprise retenue pour la fourniture des agrès est Kompan. Le devis d'un montant de 30 346.40 € HT soit 36 415.68 € TTC comprend :

- Une tyrolienne,
- Une pyramide d'escalade,
- Une balançoire 2 sièges,
- Un panneau d'information.

La société Brande-Est a été retenue pour la fourniture et la mise en place de la clôture ganivelle bois d'un montant de 3 323.04 € HT soit 3 987.65 € TTC.

La société Hirth a été retenue pour le curage du fossé, le drainage de la parcelle et la création d'un bassin écologique pour un montant de 1 960 € HT soit 2 352 € TTC.

Le montant prévisionnel des travaux incluant la fourniture, le transport, les installations et les divers travaux susmentionnés s'élève donc à 35 629.44 € HT soit 42 755.33 € TTC.

Afin de permettre à la commune de réaliser ce projet, des subventions seront demandées aux divers organismes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



Organismes	Montant HT	Taux
CeA	13 539.19 €	38%
Région Grand Est	7 125.89 €	20%
Fond de concours (CCTC)	7 482.00 €	21%
Commune (auto-financement)	7 482.36 €	21%
<b>TOTAL</b>	<b>35 629.44 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte** l'opération portant création d'une aire de jeux pour les enfants pour un montant de 35 629.44 € HT soit 42 755.33 € TTC, **approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus, **sollicite** les différents organismes pour l'attribution de subvention et **autorise** le maire à signer tous les documents y afférents.

### Syndicat scolaire de la petite Doller

Pour l'année scolaire 2024-2025, les effectifs continuent de baisser et cela a entraîné la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe de maternelle. 93 élèves de maternelle seront répartis en 4 classes et 206 élèves d'élémentaire en 8 classes ; soit un effectif total de 299 élèves.

Suite à la fermeture de cette 5<sup>ème</sup> classe, le site de l'école maternelle d'Aspach-le-Bas fermera et la classe de PS-MS sera déplacée sur le site de Schweighouse

### Commission sur l'histoire des Malgré-Nous

Validation du choix de la stèle en gneiss – Prévision de l'inauguration le 13.12.2024 en même temps que l'anniversaire de la libération de Schweighouse – Création d'un livret de témoignages des familles.

### Commission Travaux

**Aire de jeux salle des fêtes** : Présentation du devis de la société HIRTH pour le curage du fossé, la création d'un bassin écologique et le drainage du terrain pour un montant de 2 352 € TTC. La commission valide ce devis.

**Ecole** : Le mobilier de la salle de la classe bleue devra être déménagé afin de pouvoir poser un sol en lino (pris en charge par le syndicat scolaire). Ce déménagement se fera avec les ouvriers communaux d'Aspach-le-Bas et Schweighouse. Il faudra prévoir des retouches de peinture avec l'entreprise Somma.

**Façade salle des fêtes** : Présentation du devis de l'entreprise Presti Façade pour un montant de 30 880.30 €. La commission est en attente du devis de l'entreprise Aveline. Le devis de la société Echapro (location échafaudage) s'élève à 3 305.58 €.

**Panneaux mur du cimetière** : le Conseil de Fabrique souhaiterait installer des panneaux sur le mur du cimetière qui retraceraient l'histoire de la construction de l'église. En effet, le 24 juin 2024 sera célébré le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la pose de la première pierre.

**Odeurs déversoir d'orage** : plaintes de riverains pour des problèmes d'odeur derrière leur propriété dans le fossé qui rejoint le déversoir d'orage. Le fossé se situant sur des parcelles privées, la commune ne peut pas intervenir

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

**Sollicitation de l'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisation du maire à signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec **11 voix pour et 1 contre, demande** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés à Schweighouse-Thann (Haut-Rhin), 5 rue de l'église, figurant au cadastre sous-section 2 numéro 144 d'une superficie totale de 00 ha 18 a 87 ca, consistant en un terrain surbâti d'une maison d'habitation et d'un hangar. Cette acquisition doit permettre à la commune de réaliser un projet de chaufferie biomasse. Le Conseil Municipal **approuve** les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition des biens annexés à la présente délibération et **autorise** M. Bruno LEHMANN, Maire de Schweighouse-Thann à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### Subvention exceptionnelle - Association des Bouilleurs de Cru

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association des Bouilleurs de Cru pour le remboursement de la taxe d'habitation du local au 7 rue de Reiningue mis à disposition gracieusement par la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une subvention d'un montant de cent-cinquante-huit euros (158 €) à l'Association des Bouilleurs de Cru. Cette somme sera imputée au compte 65748.

### Association de Gestion de la Salle des Fêtes - Acceptation de Don

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de Gestion de la Salle des Fêtes (AGS) de la commune souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 1 500 €. Mme Fabienne FUCHS vice-présidente quitte la salle au moment du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **avec 11 voix pour, accepte** le don non affecté de 1 500 € et **informe** que ce don sera encaissé à l'article 756 (Libéralités reçues)

### Demande de fonds de concours : Acquisition d'une barrière bois

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour l'acquisition d'une barrière bois et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231		
a	Coût total du projet	1 360 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>1 360 €</b>
	Part financée par la commune	680 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	680 €

**Demande de fonds de concours : Pose d'un branchement d'eau potable**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour la pose d'un branchement d'eau potable et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231		
a	Coût total du projet	2 546.19 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>2 546.19 €</b>
	Part financée par la commune	1 273.19 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 273.00 €

**Demande de fonds de concours : Réfection de la toiture de l'école maternelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour la réfection de la toiture de l'école maternelle et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231		
a	Coût total du projet	21 570 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>21 570 €</b>
	Part financée par la commune	10 785 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	10 785 €

**Demande de fonds de concours : Acquisition de 6 pieds de bancs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour l'acquisition de 6 pieds de bancs et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231		
a	Coût total du projet	1 750 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>1 750 €</b>
	Part financée par la commune	875 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	875 €

**Délibération rectificative – Création d'un poste de rédacteur à temps complet**

Par délibération du 18 octobre 2017 (point 2 délibération DEL18-10-17/002) le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste permanent de Secrétaire de Mairie relevant du grade de Rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>).

Il convient de préciser dans ladite délibération, qu'il s'agit des grades de rédacteur territorial, de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe et de rédacteur territorial principal 1<sup>ème</sup> classe.

Les autres dispositions figurant dans la délibération du 18 octobre 2017 sont inchangées.

**Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Depuis la signature de la convention de participation prévoyance, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/prime) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€). Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65% sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Article 1 : prend acte** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

**Article 2 : prend acte** des nouveaux taux de cotisation applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau indemnisation	Taux jusqu'au 31/12/24	Taux à partir du 01/01/25
<b>Incapacité</b>	95 %	0,82 %	<b>0,94 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,44 %	<b>0,51 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,62 %	<b>0,71 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,34 %	<b>0,34 %</b>

**Article 3 : autorise** le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**Article 4 : décide de fixer** le montant de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 28 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Retrocessions de concessions funéraires à la commune : établissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune**

Les sépultures listées ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation à plus de dix ans et elles sont en état d'abandon. Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs et considérant que le Maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la Commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Rangée N° A TOMBES N°006 et N°007

Rangée N° B TOMBES N°005 et N°006

Rangée N° C TOMBE N°007

Rangée N° E TOMBE N°008

Rangée N° H TOMBE N°003

Rangée N° Q TOMBE N°007

Rangée N° R TOMBES N°003 et N°005

Rangée N° S TOMBES N°006 et N°008

Rangée N° T TOMBES N°005 et N°008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** la procédure de retrocession à la Commune des concessions susmentionnées, **décide** de n'inscrire aucune des sépultures au patrimoine communal, **informe** que plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour, jusqu'à leur réattribution à de nouveaux concessionnaires et **charge** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### Commission sur l'histoire des Malgré-Nous

Inauguration du 15.12.2024 – Création d'un livret de témoignages des familles – Financement.

Des demandes de subventions seront effectuées par la Commune. Néanmoins, les délais pour valider les devis et finaliser les préparatifs sont courts. L'inauguration de cette stèle pourrait être l'occasion de fêter les 80 ans de la libération à Schweighouse.

### Développement durable et Transition Energétique

Rendez-vous en mairie avec le Bureau d'Etude Thermique (BET) WEST concernant la mise à jour de l'étude de faisabilité de la chaufferie biomasse. En effet, suite à la première étude, le périmètre d'installation de la chaufferie a été précisé. Elle alimentera uniquement les bâtiments communaux. Son emplacement a été revu et il convient donc de mettre à jour l'étude de faisabilité en prenant ces éléments en compte.

Point sur l'acquisition foncière dans le cadre du projet de création d'une chaufferie biomasse – Positions/questions de la commission (chaudière de secours, hangar de stockage). M. le Maire fait part du prochain achat du terrain et de la maison au 5 rue de Reiningue par l'Établissement Public Foncier (EPF). Cette acquisition s'inscrit dans le projet d'installation de la chaufferie biomasse. Afin d'y installer cette chaufferie, il convient de réaliser une division parcellaire. Cette vente sera réalisée à l'Euro symbolique au profit de la Commune.

### Commission Travaux

**Façade salle des fêtes** : Présentation des devis de la société Aveline pour un entoilage du pignon ouest pour un montant de 4 646.26 € TTC ainsi que celui de la peinture pour un montant de 1 783.66 € TTC. Présentation du devis de l'entreprise Echapro (location échafaudage) pour un montant de 3 305.58 € TTC. Ces devis sont validés et les travaux sont prévus début octobre.

# Vie Municipale

## Les séances du Conseil Municipal



**Atelier communal** : Mise en place d'un mur au fond de la cour avec une dalle béton afin de réaliser une plateforme de compostage et stockage. Des devis seront demandés à différentes entreprises.

**Salle des fêtes** : l'AGS souhaite remplacer l'éclairage de la salle des fêtes par des Led et souhaite que la commune prenne en charge financièrement ces travaux. Cette dernière doit vérifier si le budget de cette année le permet.

**Cabane des jeunes** : l'état actuel de la cabane des jeunes est préoccupant. Ce lieu de rencontre accumule divers déchets.

**Mairie** : Le chantier de rénovation de la toiture de l'école maternelle est terminé avec une plus-value de 1 000 € TTC

### Commission Aire de jeux

Finalisation du débroussaillage – Définition d'une date pour l'intervention de Brande-Est (ganivelle) – Préparation des tables de pique-nique, bancs et poubelles – Réalisation des ponts – Dates pour inauguration – Divers.

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2024

### Mise en place d'une stèle en hommage aux « Malgré-Nous » - demande de subventions

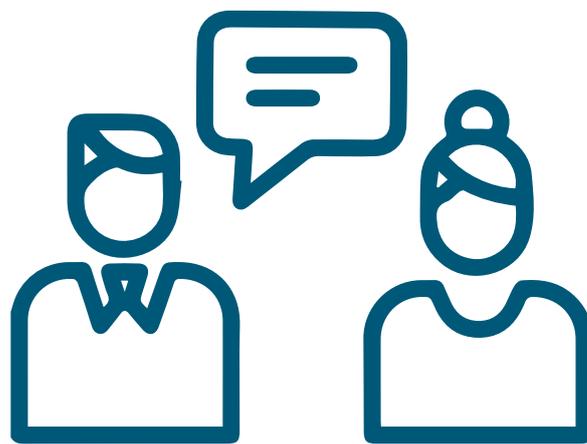
La Commune de Schweighouse-Thann souhaite rendre hommage aux Alsaciens incorporés de force dans l'armée allemande, connus sous le nom de « Malgré-Nous ». Pour ce faire, la commune envisage de mettre en place une stèle à proximité du chemin piétonnier situé à l'entrée du village côté Reiningue. En complément, un livret de témoignages des familles d'incorporés sera créé.

Pour la réalisation de ce projet, des devis ont été établis par les entreprises suivantes :

- L'entreprise Pierre Déco pour la fourniture de la stèle en gneiss pour un montant de 1 440 € HT (soit 1 728 € TTC),
- L'entreprise Hug pour la fourniture et gravure au laser d'une plaque commémorative pour un montant de 775 € HT (soit 930 € TTC),
- L'entreprise Imprimerie Manupa pour la fabrication et l'impression de brochures «Malgré Nous» pour un montant de 4 180 € HT (soit 5 016 € TTC).

Des demandes de subventions pourront être sollicitées auprès du Souvenir Français, de l'ONaCVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre), ainsi que de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **approuve** la mise en place d'une stèle en hommage aux « Malgré-Nous » à proximité du chemin piétonnier à l'entrée du village (côté Reiningue), **accepte** le devis des entreprises susmentionnées pour un montant total de 6 395 € HT (7 674 € TTC), **sollicite** les subventions auprès des différentes instances telles que citées ci-dessus et **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à la présente décision.



# Vie Municipale 2024 à Schweighouse

JANUIER

Début d'année festive à la salle des fêtes avec les retrouvailles des aînés autour d'un bon repas.



Vœux du Maire



JUIN



Journée citoyenne : De nombreux chantiers ont abouti grâce à l'énergie des bénévoles du village qui se sont retrouvés ensuite autour d'un barbecue à l'étang

AOUT



Passage du jury des maisons fleuries

AURIL



Les Schweighousiens ont bravé le froid pour nettoyer le ban communal.

Une petite délégation s'est rendue à Niederau à l'occasion de leur 750<sup>e</sup> anniversaire.



# Vie Municipale 2024 à Schweighouse

## SEPTEMBRE

Remise des dictionnaires offerts par la ville de Brignais aux jeunes entrant au collège



## DÉCEMBRE



Venue du Saint Nicolas

## OCTOBRE

Remise des prix des maisons fleuries



Cérémonie du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Schweighouse.

## NOUVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre à Schweighouse.



Les jeunes de 6 à 14 ans ont été invités pour une soirée jeux à la salle des fêtes. Les plus jeunes ont reçu un livre.

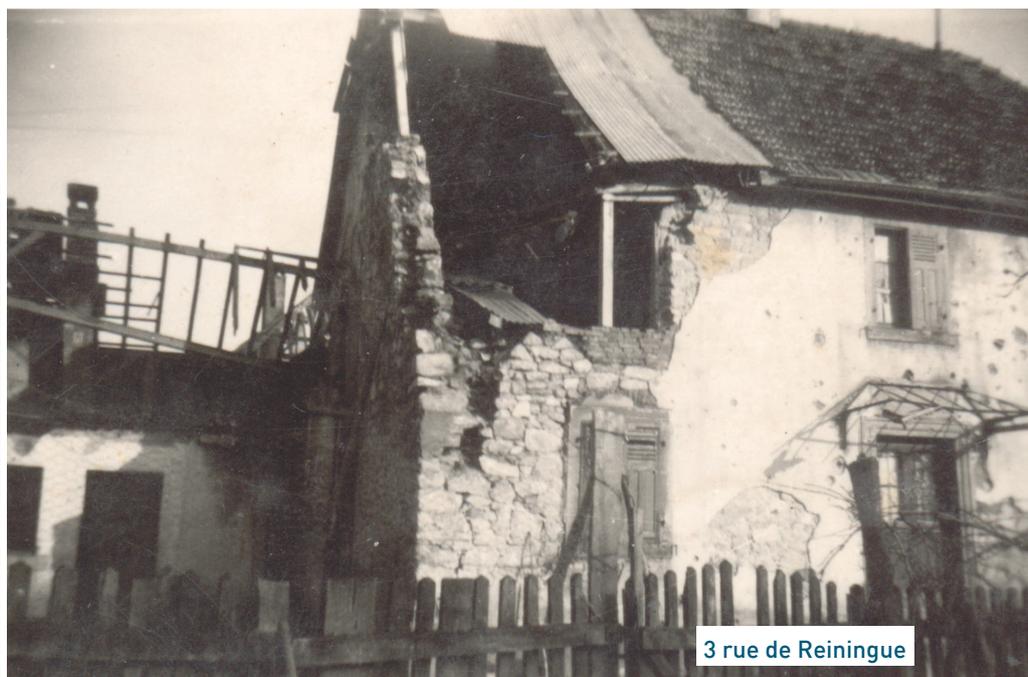


# Zoom sur...

## Schweighouse libérée



> Il y a 80 ans, le lundi 11 décembre 1944, Schweighouse était libérée de l'occupant hitlérien qui, pendant plus de quatre années, sema la terreur, la misère et la mort.



3 rue de Reiningue

Pour arriver à cette libération, deux semaines éprouvantes étaient passées. En effet, le 27 novembre vers 17h, Schweighouse est pris sous le feu de l'artillerie française. Un obus atteint l'église. Les Allemands font du clocher de l'Oelenberg un observatoire dominant toute la contrée.

Le 28 novembre la forêt communale, la route nationale, le Mühlenwald et le Kahlberg sont pilonnés par l'artillerie. Les Allemands avaient installé leurs premières lignes sur le Kahlberg et des avant-postes étaient terrés dans les vieux abris de béton datant de la première guerre.



5 rue du Château



1 rue de Brignais

Le 29 novembre des pièces d'artillerie lourde, stationnées à Schweighouse canonent sans cesse en direction du pont de la Doller, du Pont d'Aspach et du moulin Walch : le front est ainsi porté à la Doller. La période du 1<sup>er</sup> au 5 décembre est marquée par des accalmies. Seules les forêts communales et du Mühlenwald « prennent » des obus.

# Zoom sur...

## Schweighouse libérée



Le mercredi 6 décembre, jour de fête patronale, à 17h30 se déclenche un bombardement qui durera jusqu'au lendemain à 14h. La population est terrée dans les caves et les hommes n'en sortent que pour fourrager le bétail. On parle de 30 000 obus tombés.

L'après-midi du 7 décembre c'est l'accalmie. Le dimanche 10 décembre vers 17h l'artillerie pilonne de nouveau Schweighouse.

Le lundi 11 décembre à 2h, dans la nuit, le gros des troupes allemandes se retire en direction du Nonnenbruch. A 9h30, le bombardement sur le village reprend de tous côtés jusque vers 16h ; à ce moment-là, il redouble d'intensité. Puis le silence s'installe, pesant, lourd de menaces. Il doit être 17h environ et la nuit commence à tomber, les rues du village s'animent lentement lorsque les soldats français, trempés, font leur entrée dans Schweighouse après avoir traversé la Doller.

Ils n'ont donc plus à déloger les occupants qui ont décampé dans la nuit.

Grande fut la joie parmi la population, malgré les destructions. Cependant, le village restait sous les tirs des Allemands qui stationnaient dans le proche Nonnenbruch.

Toutefois, l'euphorie de la libération, dans de nombreuses familles, est ternie par le souvenir d'un être cher disparu, époux, fils, frère, incorporé de force dans la Wehrmacht.

Ces malgré-nous, habillés d'un uniforme qu'ils détestaient, au service d'une cause qui les faisait esclaves, furent projetés dans le froid du front soviétique où 40 000 d'entre eux moururent dans les combats ou plus tard en captivité.

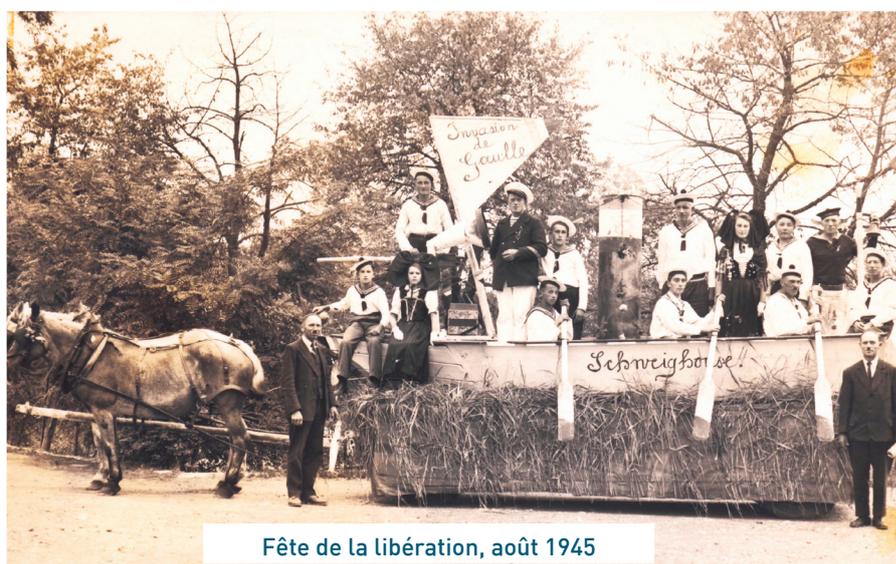
Schweighouse a été bombardée, Schweighouse a été mitraillée, Schweighouse a été meurtrie, mais grâce à l'aide de la commune de Brignais, Schweighouse s'est relevée.



Char Treguier



Rue de Reiningue

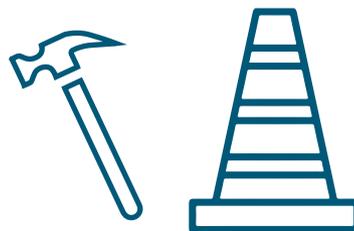


Fête de la libération, août 1945



# Vie Municipale

## Travaux



### > VOIRIE : RUE DU BALLON ET RUE DE REININGUE

Campagne de point à temps. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Matrol pour un montant de 2 100€ TTC.

### > BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX :

#### • Mairie

Une **sono portable** a été achetée pour un montant de 558.90€ TTC.

#### • Logement Mairie :

Le **chauffe-eau** a été remplacé pour un montant de 229€ TTC.

#### • Ecole

Réalisation d'aménagement pour l'accueil d'une classe maternelle supplémentaire :

Ajout de cloisons et remplacement des urinoirs dans les sanitaires, isolation phonique des portes de la salle de motricité et aménagement de la salle de classe.



Réfection et isolation de la toiture de l'école maternelle pour un montant de 25 884€ TTC.



#### • Atelier communal

Un **taille haies** a été acheté pour un montant de 938€ TTC.

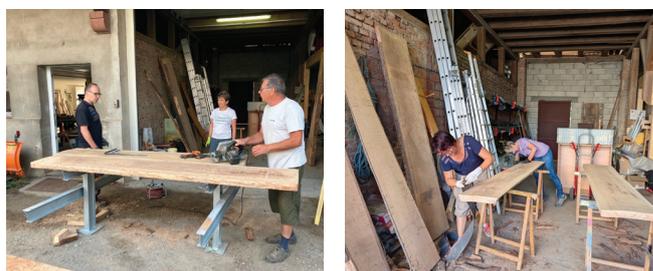
Une **perceuse visseuse électrique** a été achetée pour un montant de 299€ TTC.

#### • Nouvelle aire de jeux :

**Mise en état du terrain** : drainage, curage et création d'un bassin écologique pour 2 352€ TTC puis réalisation de deux plateformes pour l'accueil des structures de jeux pour 1 620€ TTC.



Débroussaillage du terrain et préparation de tables de pique-nique et bancs lors de matinées de travail.



# La parole à...

R.P.I.



## > DES ANIMATIONS VARIÉES POUR LES ÉLÈVES DU RPI DE LA PETITE DOLLER

Cette année, les élèves du RPI de la Petite Doller ont eu l'opportunité de vivre de belles expériences éducatives grâce à des animations diversifiées. Plusieurs interventions enrichissantes ont été proposées tout au long de l'année.

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) ont offert aux enfants des activités axées sur la découverte de la nature et la protection de l'environnement. Ces interventions ont permis aux élèves de mieux comprendre l'importance de préserver la biodiversité.

Pour les plus petits, le passage du Saint Nicolas a été un moment très attendu. Le célèbre personnage a rendu visite aux classes maternelles, apportant joie et sourires aux enfants.



De leur côté, les quatre classes élémentaires d'Aspach-le-Bas ont

participé à un ambitieux projet artistique en lien avec le spectacle Mon monstre à moi, présenté à l'Espace Grün de Cernay. Ce projet, mené en partenariat avec Lili Terrana, artiste plasticienne, a permis aux élèves de laisser libre cours à leur imagination en fabriquant des masques géants de monstres, inspirés par le thème du spectacle.



Tout au long de l'année scolaire, les élèves des classes du RPI de la Petite Doller, de la petite section (PS) jusqu'au CM2, ont exploré en profondeur le thème des animaux à travers un fil rouge en arts visuels. Cette démarche collective a donné lieu à une exposition intitulée "Animaux pas si bêtes" qui a eu lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.

Les productions artistiques exposées ont révélé la créativité et l'engagement des élèves dans

ce projet. Ils ont travaillé sur des techniques variées, explorant les textures, les couleurs, et les formes pour représenter un large éventail d'animaux. Les travaux comprennent des peintures, des réalisations en volumes, des collages, et bien d'autres créations inspirées par le monde animal.



Chaque classe a apporté sa touche personnelle en fonction de son niveau et des compétences travaillées. Au fil de l'exposition, les visiteurs ont pu percevoir la sensibilité et le regard unique que chaque enfant a porté sur les animaux.

# La parole à...

R.P.I.



L'exposition "Animaux pas si bêtes" a été un témoignage du travail collectif des élèves et de leur cheminement artistique tout au long de l'année, sous la guidance de leurs enseignants en arts visuels. Elle a aussi été une invitation à découvrir, ou redécouvrir, les animaux sous un jour nouveau, au travers des yeux de nos jeunes artistes en herbe.

Pour conclure l'année en beauté, l'Association des Parents d'Élèves (APE) a organisé une kermesse festive qui a rassemblé enfants, parents et enseignants dans une ambiance conviviale, clôturant ainsi cette année scolaire riche en découvertes et en apprentissages.



# La parole à...

## L'Association Pêche de Schweighouse



Dans ce journal, les associations relatent leurs bons moments passés dans l'année écoulée. Et aussi leurs gros moments d'émotion. Alors commençons par le nôtre.

Le cadre : cuisine de la salle des fêtes.

Le jour : dimanche 13 octobre, journée des carpes frites.

Les acteurs : les équipes des pêcheurs et des marcheurs. Plus elle...

Le contexte du drame, oui, car c'est un drame... :

Tout le monde s'active à rouler les carpes dans la semoule, à les mettre sur plateaux... et aussi à nettoyer la salade...

Et tout à coup, un crac sinistre ! Silence dans la salle. Tout le monde est figé. ELLE, 45 ans à peine, un héritage des parents, toujours là quand il le fallait, prête à tourner à en perdre la tête pour le bien-être de ses humains, ELLE a fait son dernier tour de piste et a rendu l'âme.

Toute l'équipe lui a rendu hommage, et a soutenu les malheureux compagnons de cette pauvre essoreuse à salade, qui aura sacrifié ses dernières forces pour une noble cause, la salade des carpes frites destinées aux habitants de Schweighouse. Ils ne savaient pas eux, le drame qui venait de se jouer...



Un p'tit tour et puis s'en va...

Bon, parlons un peu pêcheurs.

Mais ces mecs-là, ça ne cause pas beaucoup, en action de pêche ça aime le silence...

Sauf pendant les casse-croûtes des journées de travail auxquelles ils participent allègrement, nombreux, et efficacement, sauf pour décrire en détails le gros plouf que le copain vient de faire dans la Doller, et sauf pendant les réunions de bureau quand des bons gâteaux et des bons vins attendent.

Notre équipe a bien bougé cette année, en plus de l'entretien régulier de l'étang :

- **Le vendredi saint, vente de truites et de carpes frites.** Plein de Schweighousiens ont décidé de manger du poisson ce jour-là. Un hasard ?

- **En juin nous avons tenu la buvette au Marché des terroirs.** Un beau succès ! Du coup nous avons eu les moyens de remettre plein de petits poissons dans notre chère Doller.

- **En juillet nous avons accueilli les pitchounets lors de nos animations d'initiation à la pêche.** Toujours un bon moment pour nous, et pour eux aussi. Nous espérons bien sûr les revoir très vite au bord de l'étang.



- **En octobre, la vente de carpes-frites,** où hélas notre amie l'essoreuse a vécu sa dernière virevolte avant de s'envoler vers le paradis des essoreuses à salade (vous avez la larme à l'œil, là, j'espère ?)



# La parole à...

## L'Association Pêche de Schweighouse



Les pêcheurs  
et les marcheurs,  
une belle équipe

- En octobre, notre traditionnelle matinée de pêche, avec beaucoup de pêcheurs toujours aussi motivés, et toujours autant de poissons bien décidés à ne pas se laisser attraper !



Moment hors du temps...



De belles prises !

# La parole à...

## L'Association Pêche de Schweighouse

Tout au long de l'année, la Doller et l'étang ont donné à nos pêcheurs l'occasion de vivre des moments privilégiés. Et ils sont beaux et nobles, nos héros, non ?

De nombreuses personnes ont apprécié notre bel étang que toute l'équipe entretient avec amour, et sont venues passer de bons moments, parfois conviviaux et festifs, dans son cadre agréable.

Nous avons bien sûr veillé à ce que Pépita, notre minette mascotte, ses maîtres et ses voisins n'en soient pas incommodés.

Note très positive : Nous constatons que nous comptons de plus en plus de jeunes pêcheurs parmi nos adhérents ou pêcheurs occasionnels, ce qui nous réjouit évidemment.

Peut-être vous ou vos enfants bientôt ?

Merci pour votre soutien en 2024. Retrouvons-nous tous en 2025 !

### AGENDA 2025

- 16 février : Assemblée Générale
- 30 mars : Matinée de pêche
- 18 avril : Vente de truites (vendredi saint)
- 12 octobre : Carpes frites (à emporter)
- 26 octobre : Matinée de pêche

Très bonne année 2025 à toutes et tous !

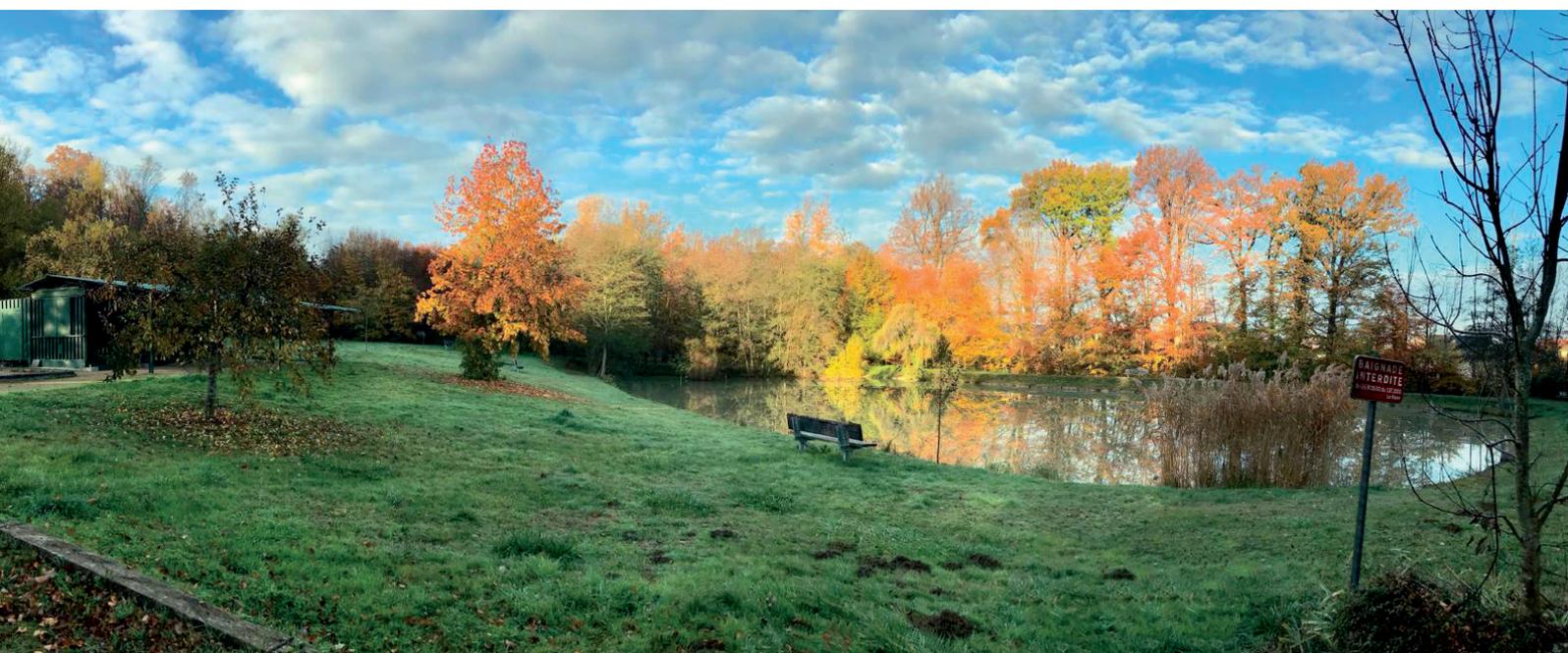


Pépita veille sur son domaine

### CONTACT

Mail : [peche.schweighousethann@gmail.com](mailto:peche.schweighousethann@gmail.com)

Tél. : Bernard SPITTLER - 06 42 90 52 84



# La parole à...

## L'Association du marché



### > Les 7 Marchés de Schweighouse en 2024 : Une Saison Ensoleillée de Fêtes et de Découvertes

En 2024, 7 beaux marchés ont eu lieu, tous marqués par une météo clémente qui a permis aux habitants et visiteurs de profiter pleinement des stands et des animations prévues.

Chaque marché s'est déroulé dans une ambiance conviviale et festive, les stands, décorés avec soin, offraient une variété de produits artisanaux, de spécialités locales et de créations originales. Les artisans locaux ont eu l'occasion de se faire connaître et de partager leur passion avec le public.

Mais les marchés de Schweighouse ne se sont pas seulement contentés de proposer des produits à la vente. Chaque événement a été rythmé par des animations variées : ateliers pour les enfants, démonstrations de savoir-faire, et concerts gratuits mettant en avant les groupes locaux, ont ravi les familles qui ont pu profiter de ces moments de découverte.

Comme de coutume, c'est avec beaucoup d'entrain et de dynamisme que les membres de l'Association du Marché de nos Terroirs ont préparé et organisé ces manifestations. Et un grand merci à toutes les personnes qui sont venues, parfois spontanément, nous prêter main forte.

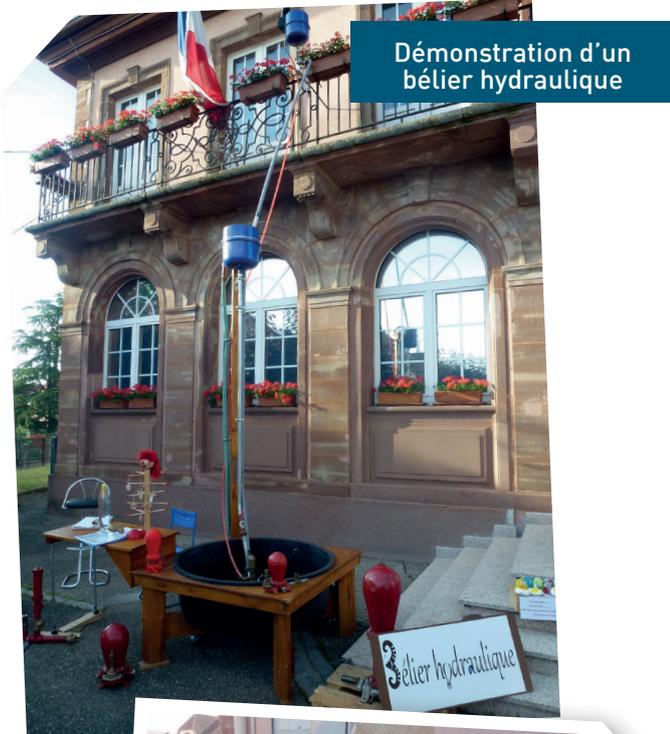
Ce fut également l'occasion pour les associations du village d'être actrices de ces événements en tenant des buvettes avec restauration et tout cela dans la joie, la bonne humeur et la solidarité.



# La parole à...

## L'Association du marché

# Marché de nos Terroirs



Démonstration d'un bélier hydraulique



Initiation gratuite au tour du potier avec M. KLEIN



Vente de mangues du Mali par L'association AFDI Alsace



Musique Folk avec le groupe L'Envolée



Arthur & Co

# La parole à...

## L'Association du marché

# Marchés de nos Terroirs



Vente de pains, fromages et crêpes par les membres de l'association du marché



Et beaucoup de monde au mois d'août pour la soirée cochon de lait farci...



... et le concert des Barboozes !



Gros succès pour les Fleischnackas de veau au mois de juillet



Démonstration de restauration d'un fauteuil par Charles KOEGELE

# La parole à...

## L'Association du marché

# Marché de nos Terroirs



Fabrication de jus de pommes par l'ABC



Les Pop'Cornala



Les Chum's

> D'année en année, notre marché connaît un franc succès et les villageois et visiteurs sont au rendez-vous.

Mais pour garantir sa pérennité et continuer à enrichir la vie du village, nous recherchons des volontaires qui souhaitent s'impliquer dans l'organisation et l'animation de ces événements. Que ce soit pour compléter l'équipe du comité ou pour renforcer l'équipe les jours de marché.

Alors si vous aussi, vous avez envie de promouvoir l'environnement, de soutenir les producteurs et les artisans locaux, de vous investir dans la vie sociale du village, rejoignez-nous et contribuez à faire de nos marchés un moment encore plus convivial et enrichissant !

Particuliers ou associations, si vous souhaitez proposer une animation, un atelier ou simplement tenir un stand, nous serons ravis de vous accueillir.

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Josiane DEIBER au 06 88 54 17 24.

Nous attendons déjà avec impatience les futures éditions 2025, prêts à revivre ces moments de partage et de découverte !

# La parole à...

## L'Amicale des Sapeurs-pompiers Aspach-Scheighouse

Les membres de l'Amicale  
des Sapeurs-Pompiers d'ASPACH-SCHWEIGHOUSE  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
de bonne santé et de bonheur.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement l'ensemble de la population pour son accueil, sa confiance, sa gentillesse, et sa générosité à travers les dons lors des traditionnelles tournées de calendriers.

> L'année 2024 a été marquée par la fusion de nos deux amicales.

Cette amicale unique regroupe l'ensemble des Sapeurs, JSP, vétérans, cliquards, et bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour conserver un esprit d'entente et d'entraide au sein du groupe et transmettre aux nouvelles générations les valeurs morales des Sapeurs Pompiers.

Cette fusion fut célébrée le week-end du 5 et 6 octobre 2024. A cette occasion l'ensemble de la population fut convié aux portes ouvertes de notre caserne et a pu assister à une manœuvre incendie, avec l'animation musicale de notre réputée clique des sapeurs pompiers.



# La parole à...

## L'Amicale des Sapeurs-pompiers Aspach-Scheighouse



Alors que ce soit par l'envie de porter secours, de servir la population ou bien que ce soit par celle de jouer d'un instrument, n'hésitez pas à rejoindre la grande famille des pompiers d'ASPACH-SCHWEIGHOUSE.

# La parole à...

## L'A.S. Schweighouse



### > Encore une belle année à l'A.S.S.

2024 va comme beaucoup d'autres années au sein de l'A.S.S. rester gravée dans les mémoires et les bons souvenirs de nos membres. Le plein de belles balades et randos, un week-end exceptionnel, de la bonne humeur et de la convivialité, un repas carpes frites organisé avec nos amis pêcheurs qui s'est déroulé dans une très sympathique ambiance et entente. On en redemande !

Petit retour en image sur ces sympathiques moments.



#### Météo :

La randonnée étant une activité extérieure, on a subi du plein fouet la météo pluvieuse de cette année, le poncho était plus souvent de sortie que le tee-shirt. Il y a même une marche nocturne avec repas à la ferme qui s'est transformée en... repas à la ferme !!



#### Reconversion :

Les membres de l'association commençant à prendre un peu d'âge, on a réfléchi à une potentielle reconversion en proposant un stage de découverte du golf.

Finalement on va encore continuer à marcher 😊

# La parole à...

## L'A.S. Schweighouse

The week-end :

Ah le fameux que tout le monde attend avec impatience. Cette année c'est le village de Samöens qui a découvert l'ASS et notamment le centre Cap France « Le Bérrouze ». On a mis une ambiance communicative, on a chamboulé le programme d'animation, on a profité du centre et du village et on a bien sûr aussi randonnée.

Objets perdus :

D'ailleurs si quelqu'un a retrouvé un Tupperware et un maillot de bain, on est preneur 😊

La relève et les deux Léandre :

Un jeune petit Léandre de 3 ans a parcouru quasiment l'ensemble du parcours tout seul. Il est suivi de près par un autre petit Léandre d'un an son cadet.



La sieste :

Comme dit déjà plus haut, l'Association prend de l'âge. La sieste, c'est sacré, ne surtout jamais déranger un randonneur de l'ASS à ce moment-là



Et en 2025 on continue

Voilà comment cela se passe à l'ASS et on reprend ça en 2025.

Si vous voulez nous rejoindre, prendre contact par mail à : [alweiss68520@gmail.com](mailto:alweiss68520@gmail.com)

# La parole à...

## L'Union Schweighousienne Culture et Sport

### > Rétrospective et vœux de l'USCS

L'année écoulée a été riche en émotions et en réalisations pour notre association. Ensemble, nous avons vécu des moments inoubliables, portés par la solidarité, l'engagement, et le sport. Voici un aperçu des temps forts de cette année.

Le mois de mai 2024 a été marqué par une course caritative qui a rassemblé 203 coureurs et mobilisé 50 bénévoles motivés. Grâce à leur énergie et à l'élan de générosité des participants, nous avons collecté une somme totale de 4 670€ versée à Joseph FRITSCH, notre enfant du village sélectionné pour représenter notre pays aux Jeux Paralympiques 2024 (2 460€) ainsi qu'à l'association Vaincre la Mucoviscidose (2 210€). Vous trouverez dans les pages suivantes le bilan complet de cette manifestation.

Cet événement a montré que le sport peut être un puissant vecteur de solidarité.

La rentrée sportive a été un défi pour l'association. Avec le départ de deux membres clés de notre équipe de professeurs, il a fallu recruter pour continuer à offrir des activités de qualité à nos adhérents.

Après des recherches fructueuses, nous avons eu le plaisir d'accueillir non pas 2 mais 3 nouveaux professeurs ! :

- Romain, expert en renforcement musculaire et cardio-training, une discipline qui remporte un succès grandissant
- Aline, qui anime des séances de Pilates chaque mardi avec professionnalisme et enthousiasme
- Estelle, qui a introduit le Pilates Stretch, une activité innovante et très appréciée par nos adhérents

Malgré ces changements, vous, nos adhérents, êtes restés fidèles, et nous avons également enregistré de nombreuses nouvelles inscriptions.

Merci pour votre confiance et votre engagement !

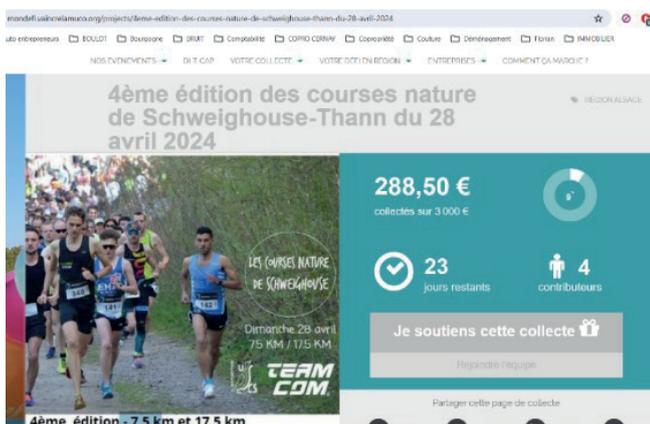
Pour la nouvelle année, nous formulons également des vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacun d'entre vous. Que cette nouvelle année soit marquée par de belles performances sportives et une énergie collective toujours plus forte !

### > Bilan des courses nature du dimanche 28 avril 2024

Une météo catastrophique !!!



Notre page de dons en ligne pour la mucoviscidose



#### Nos financeurs

##### Remerciements

CCM  
Crédit Agricole  
SDJS (pour l'ensemble de nos activités)

#### Nos partenaires et bénévoles

##### Remerciements

- Les coureurs
- Hyper U : barres de céréales
- Bénévoles
- Centre de Fessenheim
- Membres de l'USCS
- ASP (association des sapeurs-pompiers) : four à tartes flambées
- AGS (association de gestion de la salle) : location gratuite
- Association du marché : bar + guitoune
- APS (association de pêche) : guitoune, garnitures
- Carrefour Express de Thann
- Mairie : publicité page internet / panneau pocket / Affichage PUB A0
- SMTC : fourniture de bacs et support

# La parole à...

## L'Union Schweighousienne Culture et Sport

### > Bilan courses nature

DÉPENSES	RECETTES	BÉNÉFICE
3 176,71 €	7 154,49 €	3 977,78 €

CCM 1 000 € | Dont subventions :  
Crédit Agricole 350 € | SDJS2023 1 500 €

**REDISTRIBUTION  
TOTALE  
DES BÉNÉFICES**

**JOSEPH : 2 460 €** (dont dons particuliers de 460 €)

**VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE : 2 210 €** (dont dons particuliers de 210 €)



# La parole à...

## L'Union Schweighousienne Culture et Sport

> Joseph FRITSCH  
Victorieux et champion  
paralympique ! Bravo !



# La parole à...

## L'Union Schweighousienne Culture et Sport

### > JO LE MAGNIFIQUE !

Joseph FRITSCH est devenu CHAMPION DU MONDE !!

En décidant d'un départ canon qui a asphyxié tous ses adversaires dans la redoutable côte avec un passage à 17%, le sociétaire de l'ASF Mulhouse a frappé fort.

Ce coup de force dès le coup de feu du starter s'est révélé un coup de génie. Le reste, c'est son talent qui a parlé. Sans pitié il a avalé les kilomètres reléguant le second à plus de 4'.

Malheureux sur la course en ligne à Paris, bris mécanique en ayant percuté un trottoir, Joseph valide cette fois individuellement les efforts d'une saison harassante mais prolifique (champion olympique en relais à Paris, champion du monde en relais et en bronze sur le contre la montre à Zurich).



# La parole aux... Décofolies

Les saisons défilent... et l'équipe des « Déco Folies » reste toujours active pour surprendre et partager les folies de la déco dans une ambiance très conviviale.



L'année 2024 a été particulièrement riche en émotions !

Les décorations illustrant les jeux olympiques et paralympiques ne sont pas passées inaperçues à Schweighouse. La mascotte Phryge, les anneaux, la flamme, les vélos et tout particulièrement la banderole « Tout Schweighouse soutient Joseph » ont fait jaser beaucoup de monde et même les réseaux sociaux !

Encore une fois, bravo Joseph pour la médaille d'or.



# La parole aux...

## Décofolies



Et déjà le mois de septembre est arrivé.

Jeannala et Seppala attendent les enfants au tournant pour leur souhaiter une bonne rentrée et la nature change de garde robe avec du rouge, du jaune et de l'orange.

Les rennes au nez rouge ont rapidement installé leur quartier général et surveillent la circulation à l'entrée du village.



Tout doucement l'hiver pointe son nez et les fêtes de Noël aussi !



*Toute l'équipe vous souhaite  
une bonne et heureuse année  
2025*

# La parole à...

## L'Amicale des Joyeux Retraités

> L'association des Joyeux Retraités vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025.

Nous nous retrouvons tous les jeudis à 14 h dans la salle des fêtes pour jouer à la belote ou au tarot.

Nous passons un agréable moment dans la joie et la bonne humeur.

Deux sorties ont enchanté tous les membres accompagnés de leurs conjoints :

- Sortie au Glockabrunna en juin
- Sortie à l'arbre vert à Eglingen en octobre

Une pensée à tous ceux qui nous quittés.



SCHWEIGHOUSIENNES  
SCHWEIGHOUSIENS  
Venez nous rejoindre.



VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE :

Françoise KELLER ..... 06.82.49.27.94  
Nicole HAGER ..... 06.31.12.35.26  
Xavier SESTER ..... 03.89.48.71.12

# La parole à...

## ABC l'association des Bouilleurs de Cru



### > Quoi de neuf chez les Bouilleurs en 2024:

#### Un passage de relais au sein de l'Association :

Lors de l'Assemblée Générale de février 2024, une nouvelle étape a marqué l'histoire de l'Association des Bouilleurs de Cru (ABC) avec la passation de la présidence. Hubert Mourot, l'un des fondateurs de l'ABC, Président depuis la création en juillet 2002, a passé le flambeau après 22 années de dévouement à Nicolas RIMELEN.

Un immense merci à Hubert pour son investissement inestimable dans le développement de notre Association et pour la défense de nos intérêts. Bonne nouvelle : Hubert reste actif en tant que membre, et nous nous réjouissons de pouvoir encore bénéficier de son expérience et de ses précieux conseils.

Avec humilité et détermination, en tant que nouveau Président je prends la relève en m'engageant à œuvrer pour pérenniser et faire avancer notre Association. Ensemble, grâce à la force de nos membres, nous continuerons à valoriser la gestion des arbres fruitiers au verger-école, la distillation et la fabrication du jus de pommes. Construisons, ensemble, un avenir prometteur.



#### Journée bois :

Par une belle matinée de travail, dans la bonne humeur, les Bouilleurs ont préparé du bois de chauffage. Un chablis mis à disposition par la commune pour alimenter le poêle dans le local de l'Association



#### Transmettre nos savoirs :

Nous sommes toujours fiers d'accompagner un jeune qui se lance dans la distillation.

Cette année nous avons initié Quentin SIBERLIN aux bonnes pratiques de la distillation, ce fut une journée bien sympathique au verger. Bravo à ce jeune bouilleur. De jeunes bouilleurs sont devenus autonomes comme Nathan FLIELLER qui a distillé la première fois en 2022.

Bravo !



#### Repas du comité le 23 septembre :

Comme chaque année, c'est un moment convivial de partager un repas avec la famille des Bouilleurs ainsi

# La parole à...

## ABC l'association des Bouilleurs de Cru



que les personnes qui nous soutiennent d'une manière ou d'une autre. Merci à Frédéric Lenault et Gilbert Welterlin qui se sont joints à nous.

Ce fut une belle soirée !



### Récolte du 14 septembre :

Comme tous les ans, un moment bien sympathique : la cueillette des pommes.

Cette année, certains enfants étaient plus chanceux avec leur pommier plus chargé en fruits. Ils ont décidé de partager avec leurs copains.



### Marché de Schweighouse le 4 octobre :

Malgré un temps automnal, ce fut un bon moment d'échange et de partage avec les personnes présentes sur le marché. Notre démonstration de fabrication du jus de pommes, le broyage, le pressage, et la dégustation de notre nectar ont été très appréciés.



### Arrachage et distribution des pommiers du 9 novembre :

Récupération des pommiers par les élèves du CM2



### La plantation du 30 novembre :

Nouvelle plantation sous une matinée ensoleillée pour les 8 élèves du CP : on totalise 182 pommiers offerts par la commune depuis 2004.

Après l'effort, le réconfort, petit goûter pour ces jeunes planteurs.

# La parole à...

## ABC l'association des Bouilleurs de Cru



### Bilan sur la récolte des pommes en 2024 :

Bilan de la récolte des pommes en 2024.

Nous avons constaté en règle générale que la quantité de pommes était présente mais elles ne mûrissaient pas uniformément, certaines tombaient et d'autres n'étaient pas encore prêtes à être récoltées. Nos membres qui transformaient les pommes en jus l'ont fait en plusieurs fois.

Beaucoup de nos membres ont décidé de remplir les tonneaux pour une future distillation.

Chers amis,

Alors que nous tournons la page de cette année, nous, 'Bouilleurs de Cru, souhaitons vous adresser nos vœux les plus chaleureux. Cette année a été riche en moments partagés, en traditions préservées et en saveurs authentiques. Grâce à votre soutien et votre passion pour notre art, nous avons pu continuer à faire vivre notre savoir-faire.

En cette période de fêtes, nous espérons que vous pourrez profiter de moments conviviaux entourés de vos proches, avec un bon verre pour accompagner vos fêtes. Que 2025 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Merci de faire partie de notre belle communauté. Ensemble, continuons à faire vivre nos traditions et à transmettre notre passion pour le bon goût.

À l'année prochaine!

Avec toute notre amitié,

Les 'Bouilleurs de Cru

# La parole à...

## T.E.A.



> Créé 1991 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 390 communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce qui représente environ 743 000 habitants.

En tant que membre, notre commune a confié à Territoire d'Énergie Alsace son « pouvoir concédant », c'est-à-dire la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Au total, Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques basse et haute tension et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

### LES MISSIONS DE TEA

- Représenter les collectivités adhérentes pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Vérifier que les Contrats signés avec EDF et ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIES, CALEO et GAZ DE BARR sont bien respectés ;
- Coordonner et cofinancer les travaux d'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre, etc.) pour qu'ils soient réalisés efficacement et en toute sécurité ;
- Verser aux communes une partie large de la taxe liée à la consommation d'électricité sur leur territoire ;
- Aider les communes à gérer les redevances liées à l'utilisation de leur domaine public par les réseaux ;
- Subventionner le passage en LEDs de l'éclairage public et soutenir les projets de transition énergétique.

### ACTUALITÉ 2024 DE TEA

- La Communauté de Communes de Sélestat et dix communes du secteur d'Erstein ont adhéré au Syndicat ;
- À Morschwiller-le-Bas, la première canalisation de gaz fabriquée à partir de matériaux biosourcés a été installée par GRDF ;
- Une convention a été signée avec ENEDIS pour soutenir la transition écologique, notamment en décarbonant les chantiers et en renforçant les réseaux électriques face aux défis climatiques ;
- Plus de 700 dossiers de subvention aux particuliers traités dans le cadre du dispositif « Happy Gaz » ;



Travaux à Wolfersdorf (68) | Crédit photo : Territoire d'Énergie Alsace

 **territoire  
d'énergie  
ALSACE**

11 rue du 1<sup>er</sup> Cuirassiers  
68000 COLMAR  
[www.te.alsace](http://www.te.alsace)

# La parole au...

## Syndicat Mixte de Thann-Cernay



### > COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

Sur notre territoire, chaque année, 463 kg de déchets par habitant sont collectés en porte à porte et en déchèterie soit en moyenne 102 kg d'ordures ménagères, 66 kg de tri, 47 kg de biodéchets, 43 kg de verre et 205 kg en déchèterie. Avec la raréfaction des ressources naturelles et les coûts élevés de la collecte et du traitement, la réduction de la quantité de nos déchets est essentielle.

Selon Béa Johnson, conférencière française spécialiste du mode de vie « zéro déchet », en respectant 5 règles de base nous pouvons pourtant drastiquement réduire nos poubelles et ainsi avoir un réel impact positif sur notre production de déchets. Ces règles sont à appliquer dans l'ordre proposé ci-dessous :

#### 1 - REFUSER

Pas toujours facile de dire non, mais la vraie question est « Est-ce que j'en ai vraiment besoin ? ».

Un premier pas est d'apposer un « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres. Vous économiserez ainsi la production de prospectus (en moyenne 40kg / français/ an) et diminuerez la pression sur la ressource « bois ». Et pour ceux qui veulent aller plus loin, il est possible de refuser tout objet à usage unique (ticket, goodies, ...).

#### 2 - RÉDUIRE

Il n'est pas toujours possible de refuser car la plupart des achats correspondent à des besoins réels. Notre marge de manœuvre est alors la réduction de nos déchets mais aussi de notre empreinte carbone. Pour cela plusieurs possibilités :

- Eviter le gaspillage alimentaire : planification des menus pour limiter les achats superflus ou compulsifs
- Eviter les produits sur-emballés voire emballés en privilégiant le vrac et le local. Vous limiterez les allers-retours à la poubelle et dynamiserez également la production locale.
- Baisser son empreinte carbone : optimiser ses modes de déplacements (vélo, covoiturage), changer ses ampoules par des LED, éteindre les appareils, vider ses boîtes mails, se désabonner des newsletters, ...

#### 3 - RÉUTILISER

Si on ne peut ni refuser, ni réduire, il est toujours possible de privilégier la seconde vie avec la RÉPARATION, le TROC, le DON, le PARTAGE, l'ACHAT de seconde main. Aujourd'hui,

il est très facile de trouver des associations qui vous aident dans cette démarche. De plus elles couplent souvent leurs actions à de la réinsertion sociale.

Concernant la réparation, le SM4 soutient les Repair Café. Vous trouverez ci-dessous les dates et lieux des REPAIR-CAFE pour 2025 (horaires de 9h30 à 11h30) :

8 février	BURNHAUPT-LE-HAUT
27 septembre	MOOSCH
15 mars	UFFHOLTZ
11 octobre	ASPACH-MICHELBACH
12 avril	MOOSCH
18 octobre	BURNHAUPT-LE-HAUT
26 avril	STEINBACH
8 novembre	WATTWILLER
10 mai	HARTMANNSWILLER
22 novembre	STEINBACH
24 mai	THANN
6 décembre	ODEREN
14 juin	ASPACH-LE-BAS

Plus d'infos sur [www.sm4.fr/les-repair-cafe.htm](http://www.sm4.fr/les-repair-cafe.htm)

#### 4 - RECYCLER

Après avoir réduit les produits emballés, vient la question du recyclage. Les matériaux trop complexes ne peuvent pas se recycler. Nous avons alors la possibilité de choisir un produit en fonction des matériaux qui composent son emballage en privilégiant l'acier, le papier-carton ou le verre. Nous économiserons ainsi les ressources naturelles et la qualité de l'air (combustion des déchets).

#### 5 - RETOUR A LA TERRE

Dernière étape et pourtant si essentielle : le compostage ! Le retour à la terre via le recyclage naturel, l'enrichissement de nos sols avec tous nos déchets organiques : épluchures, restes de repas, mouchoirs en papier, ...

En remplissant votre poubelle brune vous allégez facilement votre poubelle grise, alors n'hésitez plus !

### > MAIS OÙ VONT NOS DÉCHETS ?

Le graphique ci-dessous vous indique les débouchés des différentes collectes. Les Ordures Ménagères Résiduelles (bac gris) ainsi que les refus de compostage (3%) sont incinérés avec valorisation énergétique aux usines d'incinération de Colmar, Sausheim ou Bourogne. Les refus de tri (19,6%) ou la benne d'incinérables de la déchèterie

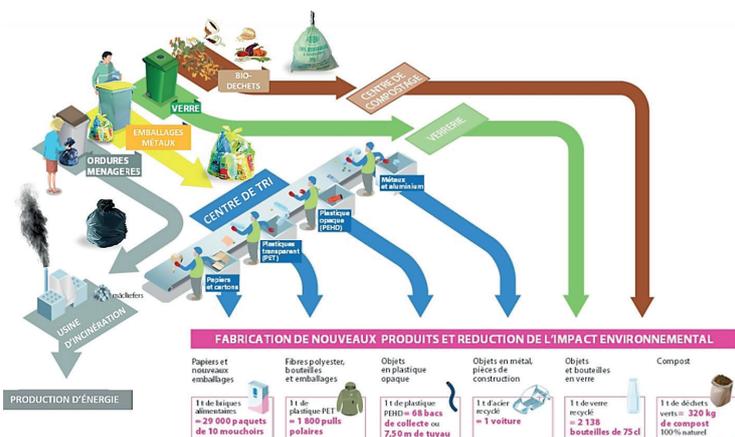
# La parole au...

## Syndicat Mixte de Thann-Cernay



(25% des apports) sont quant à eux utilisés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

Les biodéchets sont compostés juste à côté de nos locaux sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach avec les déchets verts issus de la déchèterie (qui représentent 25% des apports en déchèterie). Le compost issu du process est normé NFU 44-051, il répond aux exigences de l'Eco-label européen « amendements organiques » et du Label ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Il est également labellisé « utilisable en agriculture biologique ».



Le reste de la collecte sélective (80.4%) ou des apports en déchèterie (50%) peuvent soit être directement recyclés, parfois avec une valorisation, soit doivent passer au préalable par un traitement spécifique avant réutilisation, recyclage ou destruction. Chaque type de déchet a sa filière bien spécifique soutenue par un éco-organisme agréé par l'état et financé par les producteurs des produits. Suivant l'éco-organisme et la convention associée, le coût du traitement et/ou le coût de transport peuvent être pris en charge jusqu'à 80% ou simplement une subvention versée en fonction des tonnages collectés. C'est pourquoi il est important de respecter les consignes de tri en déchèterie.

Les matériaux directement valorisés via le négoce COVERD :

- Bouteilles et emballages plastiques
- Cartons
- Journaux - magazines
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques, aluminium et acier

La vente de ces matériaux rapporte au syndicat un peu moins de 200 000 € par an, soit à peu près l'équivalent de 3% de nos dépenses de fonctionnement. Mais suivant la performance en tonnage, l'éco-organisme CITEO peut



verser une subvention pouvant couvrir 7 à 15% de nos dépenses de fonctionnement.

Le nouveau centre de tri de COVERD à Richwiller permet de mieux séparer les différentes matières et d'optimiser ainsi les quantités à valoriser.

Nous avons ensuite les matériaux en déchèterie directement réutilisés ou recyclés (avec l'éventuel éco-organisme conventionné et la société s'occupant du traitement) :

- **Verre** : CITEO - OI (88170 Gironcourt)
- **Gravats** : VALOBAT - TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- **Plâtre** : VALOBAT - RITLENG (67270 Rohr)
- **Métaux** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- **Bois** (hors mobilier et bâtiment) : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)

Pour le verre et les métaux, le syndicat récupère également une partie du produit de la vente, permettant là aussi d'alléger les frais de traitement.

Cas des textiles :

- **Vêtements et chaussures** : Refashion - LE RELAIS EST (68270 Wittenheim)

Réutilisation : 58% dont 10.3% en local, 89.7% à l'export, pays de l'Est pour les vêtements chauds, centres de tri de pays africains pour les autres. Ces centres de tri sont audités pour être sûr que les vêtements ne terminent pas sur des décharges comme on peut le voir dans la presse ou à la télé.

Recyclage : 30% transformés en chiffons industriels, rembourrage, isolation, non-tissés, ...

# La parole au...

## Syndicat Mixte de Thann-Cernay



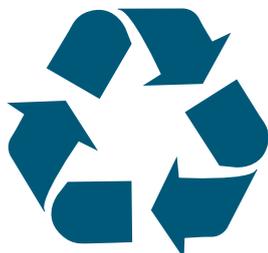
Valorisation énergétique : 10% utilisé en Combustible Solide de Récupération et 2% en incinérateur car en trop mauvais état pour servir à autre chose.

Chiffres issus du rapport d'activité 2023 du Relais Est :

Concernant la filière des textiles, le Relais Est fait actuellement face à des difficultés inédites. Depuis l'été 2024, les dons de vêtements affluent massivement sur les points d'apport volontaire. Partout en Europe, on constate des débordements impressionnants de sacs de vêtements. Les gisements collectés sont malheureusement composés majoritairement de vêtements de mauvaise qualité issus de l'industrie de la fast-fashion. Ces vêtements s'usent rapidement et les possibilités de réemploi sont faibles. Le secteur du recyclage est également bloqué et le prix d'achat des matières s'effondre. Grâce à l'augmentation de leur capacité de tri, le Relais Est peut encore gérer ses stocks mais avec des frais logistiques supplémentaires importants. Les géants de la fast-fashion incitent à un modèle de surconsommation où le vêtement devient un objet éphémère et jetable mais ce modèle se construit au prix de nos ressources.

Il reste ensuite tous les matériaux nécessitant encore un traitement spécifique pour séparer ce qui peut être réutilisé et/ou recyclé :

- **Huile moteur** : CYCLEVIA - Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt)  
58% d'huile minérale régénérée/recyclée parmi les huiles collectées en France en 2022 (source ADEME)
- **Huile végétale** : Production de biodiesel Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt)
- **Batteries** : COREPILE - CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)  
**et Piles** : COREPILE - Euro-Bat-Tri (38297 St Quentin Fallavier)  
77% de recyclage zinc, acier, plomb, cobalt et autres métaux (source rapport activité 2023 COREPILE)
- **Lampes et Néons** : Ecosystem  
85% des lampes et néons sont recyclés et sur le reste 94% est valorisé énergétiquement (source rapport activité 2023 Ecosystem).



- **DEEE** : ECOLOGIC - Ecrans, petits électro-ménagers, Froid (COVED Richwiller ou Saran / REMONDIS), Hors Froid (démantèlement COVED, recyclage DERICHEBOURG)\*

- **ASL** : (Articles de sports et loisir) ECOLOGIC

- **ABJTH** : (Articles de bricolage et jardinage thermiques) ECOLOGIC

\* Bilan annuel France 2023, source rapport d'activité éco-organisme Ecologic

- **DDS** (Déchets Diffus Spécifiques) et Outillage du peintre : EcoDDS

- **Produits chimiques hors DDS** : Alsadis (68700 Cernay)

- **Huisseries** : Valobat - Schroll (6800 Colmar)

- **Bois** (bâtiment et mobilier) : Valobat - Schroll (68120 Pfastatt)

- **Mobilier hors bois** (métal, plastique) : Ecomaison - Schroll (68120 Pfastatt)

- **Jeux et jouets et ABJnth** : (Articles de bricolage et jardinage non thermiques) Ecomaison - Schroll (68120 Pfastatt)

### BILAN DES TRAITEMENTS DES EEE MÉNAGERS



### BILAN DES TRAITEMENTS DES ASL



### BILAN DES TRAITEMENTS DES ABJTH



# La parole à...

## Nos amis



### > COMMUNE DE HIRSCHBERG



*Lieber Bruno!*

Jedes Lächeln, das Du aussendest, kehrt doppelt zu Dir zurück.  
(Erich Kästner)

Hinter uns liegt ein ereignisreiches Jahr mit all seinen Höhen und Tiefen. Es hat uns neue Erkenntnisse und auch Veränderungen gebracht. Neue Aufgaben kamen dazu, an denen wir ständig gewachsen sind.

Jede neue Aufgabe sollten wir mit einem Lächeln angehen. Besonders in der Weihnachtszeit sollten wir daran denken und dieses Wissen in das neue Jahr mitnehmen.

Mit dem Jahresbeginn dürfen wir auch auf 50 Jahre Gemeinde Hirschberg zurückblicken. Vieles ist zusammengewachsen und beide Ortsteile prägen eine Hirschberger Identität. Nur gemeinsam können wir zum Wohle aller Hirschbergerinnen und Hirschberger unsere Ziele erreichen.

Ich wünsche Ihnen, auch im Namen des Gemeinderates und der Gemeindeverwaltung, ein glückliches und friedliches Weihnachtsfest und alles Gute für das neue Jahr.

Ralf Gänshirt  
Bürgermeister

# La parole à...

## Nos amis



### > COMMUNE DE BRIGNAIS



*Cher Bureau, St-Jean,  
Recs nos vœux de bonheur  
et santé*

#### **EN 2025, BRIGNAIS CONFIAIT POUR L'AVENIR**

Nous sommes fiers d'habiter une ville attractive et attentifs à préserver son équilibre et son environnement.

Nous investissons pour améliorer notre qualité de vie, pour nous protéger des inondations, pour une transition écologique maîtrisée.

Dynamique, Brignais dispose des atouts pour faire face aux nombreux défis qui nous attendent en 2025.

Alors, ensemble, confiants, continuons à construire notre avenir.

Avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal et du personnel communal, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une belle année 2025.

**Serge BÉRARD**  
Maire de Brignais

# La parole à...

## Nos amis



### > COMMUNE DE NIEDERAU



En ce mois d'août 2024, la commune de Niederchau a fêté ses 750 ans. Tous les habitants étaient invités à participer à la fête et la commune a également invité ses communes amies Hirschberg, Brignais et Schweighouse.

Mais commençons par une petite présentation. En 1990, après la réunification allemande, le Land de Bade-Wurtemberg a aidé le nouvel État fédéral de Saxe à mettre en place son administration. Le conseil municipal de la commune de Hirschberg, commune jumelée à Brignais, notre marraine de guerre, était alors à la recherche d'une commune à parrainer. L'accord de parrainage s'est fait avec la commune de Niederchau du district de Meissen, le 9 novembre 1991.

Niederchau, est composée de sept quartiers, Gohlis, Gröbern, Großdobritz, Jessen, Niederchau, Oberchau et Ockrilla et se trouve à l'extrémité nord de l'agglomération de la vallée supérieure de l'Elbe. Le territoire communal s'étend sur une superficie de 35,2 km<sup>2</sup>, sur laquelle vivent environ 4250 habitants. L'emplacement ensoleillé à flanc de colline autour du Gellertsberg où le vin était cultivé par des moines dès le 12<sup>ème</sup> siècle, fait partie de la région viticole la plus septentrionale d'Allemagne.

C'est également là que commence le vaste « Friedewald », cimetière forestier. La commune est entourée de vastes forêts de feuillus sillonnées de nombreux sentiers de randonnée.

Une étape importante dans l'histoire du village a été la construction de la première ligne de chemin de fer longue distance allemande de Leipzig à Dresde et l'ouverture de la gare de Niederchau en 1842, faisant de cette gare, la plus ancienne gare d'Allemagne encore en activité.



Pour la fête des 750 ans, tout la commune est décoré. La majorité des habitants a participé en décorant leurs maisons et leurs jardins. Quatre Schweighousiens ont répondu à l'invitation : M. le Maire Bruno LEHMANN et sa compagne

Stéphanie WURSTHORN, l'adjointe Marie-Paule MORIN et la conseillère Claudia ROELLINGER. Voici leur récit.

Nous sommes arrivés le vendredi 9 août en milieu d'après-midi à Niederchau. L'ambiance était déjà festive. Après avoir déposé nos affaires à notre hôtel ou chez nos hôtes, nous sommes retrouvés à côté de la KulturHaus où le lancement des festivités a démarré par des coups de vieux fusils.

Le maire de Niederchau, Thomas CLAUS, a ensuite prononcé un discours de bienvenue et la reine des vins a sabré une bouteille de vin pétillant.

La fête a alors vraiment commencé avec 9 cours de ferme ou de maisons d'association ouvertes au public. Dans chacune de ces cours, de la musique, des buvettes et des animations.

Après être passé d'une cour à l'autre, nous avons rejoint les officiels et les délégations des autres communes amies pour partager le repas du soir.

A cette occasion, chaque maire a fait un petit discours et un échange de cadeau a eu lieu.

Nous avons offert à Niederchau une nappe du Musée de l'Impression sur étoffes, à Brignais des torchons en kelsch et à Hirschberg des torchons avec des anciens motifs alsaciens, le tout provenant également du Musée de l'Impression sur étoffes. De son côté, Niederchau a offert à chaque commune, une sculpture en bois rappelant son 750<sup>ème</sup> anniversaire.

Le lendemain matin, une visite de Meissen était organisée avec notamment sa cathédrale et la vieille ville autour située en hauteur. Meissen est internationalement connue pour la production de porcelaine, la fameuse porcelaine de Saxe.

L'après-midi, nous avons visité le Wasserschloss Oberchau. L'origine de ce château date des années 1270 où une tour défensive entourée d'un fossé a été construite. Cette tour a



# La parole à...

## Nos amis



été transformée en habitation quelques années plus tard. Un nouveau bâtiment allongé dans le style de la Renaissance est construit vers 1594 à côté de la tour. Mais c'est au début du 19<sup>ème</sup> siècle que le château prend sa forme actuelle.



Nous avons également pu faire un petit tour au jardin des herbes aromatiques mis en place par une équipe de jeunes issues des communes amies dont 2 jeunes de Schweighouse lors d'un job d'été. Un panneau rappelle ce partenariat.

Après le château, place à un temps de dégustation et de

danses. En effet, nous sommes allés visiter un vigneron du coin avec le groupe folklorique de Hirschberg qui assurait l'animation avec quelques danses folkloriques entre deux dégustations.

Puis de retour dans la ville. Des animations avaient été organisé tout l'après-midi dans les différentes cours que nous avons vu la veille pour faire se rencontrer les différentes classes d'âge, chaque cours représentant une tranche de 10 ans. Le soir, la musique était en général associée à la tranche d'âge et nous avons passé une agréable soirée en naviguant d'une cour à l'autre, d'une ambiance à l'autre.



Et voilà, nous étions déjà dimanche avec le grand défilé retraçant l'histoire du village et faisant la promotion de toutes les associations et des entreprises locales. Les maires des communes amies faisaient partie du défilé ! Serge BÉRARD, maire de Brignais, Thomas CLAUS, maire de Niederau, Ralf GÄNSHIRT maire de Hirschberg, et Bruno LEHMANN ont eu droit à une décapotable afin de saluer comme il se doit les habitants !

Pendant environ 2 heures, nous avons ainsi pu admirer tout le travail qui avait été organisé par la commune, les associations, les industries et tous les habitants. Puis ce fut l'heure de nous quitter pour repartir chacun vers sa commune en nous promettant de nous revoir lors de prochains anniversaires.

**Scannez-moi pour plus de photos de cette fête !**



# La parole à...

## Nos amis



# La parole à...

## Caritas



### > CARITAS ALSACE, LA SOLIDARITÉ EN CIRCUIT COURT

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, **y compris dans les vallées de la Thur et de la Doller**, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

**Dans les vallées de la Thur et de la Doller**, Caritas Alsace compte des équipes à Burnhaupt, Cernay, Masevaux et Thann. En 2023, les 97 bénévoles du secteur ont aidé 287 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire et l'aide à la recherche d'emploi, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.



**Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur [caritas-alsace.org](https://caritas-alsace.org), ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.**



## Naissances en 2024

> TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ AUX BÉBÉS !



**DELL'AGNOLA Mathilde**  
née le 06 février 2024



**VAYER Mila**  
née le 26 mars 2024



**SCHUFFENECKER**  
Valérian né le 03 août 2024



**JOERGER Éléna**  
née le 16 octobre 2024



**NOWACZYK Solène**  
née le 21 octobre 2024



**KRUGLER Rosalie**  
née le 14 novembre 2024



**KOUAMANJI Kamil**  
né le 15 novembre 2024

## Mariages en 2024

> NOS MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE PROSPÉRITÉ AUX NOUVEAUX COUPLES



**M. FOURNIER Gérard et**  
**Mme HUMBERT Maryse,**  
le 6 juillet 2024



**M. MATHERN Guillaume et**  
**Mme ROYAL Christelle,**  
le 6 juillet 2024



**M. SCHWEITZER Gilles et**  
**Mme URBANI Amandine**  
le 17 août 2024



**M. DRIDI Rayan et**  
**Mme BOUZIANE Hédia,**  
le 02 novembre 2024

# Etat Civil

## Anniversaires 2025



### > HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

#### JANUIER

• RIMELEN Marie-Marthe née STEINER	90 ans le	4
• BLASCO Marie-Antoinette née MORET	74 ans le	11
• HAGER Jean-Pierre	78 ans le	11
• SCHUPP Daniel	75 ans le	13
• DIETERICH Marie née RIMELEN	90 ans le	16
• HAGER Nicole née PELISSARD	73 ans le	16
• HOWALD Eliane née CHRISTNER	77 ans le	26
• KOEGELE Sabine née WEIGEL	71 ans le	27
• LUDWIG Raymond	74 ans le	28

#### FEBRIER

• LEHMANN Josette née DROSSARD	73 ans le	1
• ZIEGLER Pierre	71 ans le	1
• CHRISTEN Michelle née LIDY	71 ans le	1
• MULOT Annie née GRESSET	76 ans le	4
• KELLER Walter	80 ans le	7
• JURVILLIER Bernadette née RIMELEN	89 ans le	9
• SESTER Bernadette	92 ans le	11
• SESTER Anne-Marie née KUTTLER	91 ans le	12
• WERLIN Materne	87 ans le	12
• BINDER Bernard	72 ans le	17
• KOEGELE Charles	72 ans le	18
• KUTTLER Robert	84 ans le	18
• KUTTLER Monique née KUBLER	83 ans le	22
• BLASCO André François	76 ans le	23
• RIMELEN Nicole née FROEHLI	70 ans le	25
• SESTER Jacqueline née SCHUWER	72 ans le	28
• VANNEREUX Nicole née DIETERICH	77 ans le	29

#### MARS

• BACH Louis	87 ans le	2
• NAZZARO Joseph	76 ans le	2
• KIRMANN Raymond	85 ans le	3
• SCHITTLY Jacqueline née LEHMANN	70 ans le	25
• DIETERICH Jean-Paul	74 ans le	26
• HENRY Claude	79 ans le	27
• BROGLY Charlotte née BIECHY	80 ans le	28
• HENRY Monique née KELLER	80 ans le	30

#### AURIL

• COUTANT Jacques	74 ans le	3
• KELLER Antoinette née DEIBER	75 ans le	5
• WUNENBERGER Alain	70 ans le	06
• KUNEMANN François	70 ans le	16
• KIRMANN Marie-France née MEYER	77 ans le	22
• DE STEFANO Sylvia née MAZZOLDI	74 ans le	23
• KRUGLER Aimé	73 ans le	27

#### MAI

• VANNEREUX Marc	78 ans le	8
• CHRISTEN Bernard	76 ans le	19
• SCHAFFNER Gérard	70 ans le	19
• BINDER Eliane née DIDIER	70 ans le	20
• ROMANN Bertrand	71 ans le	28
• WERLIN Madeleine née VOGEL	81 ans le	29
• MULOT Fernand	81 ans le	31

#### JUIN

• SESTER Chantal née ASDRUBAL	73 ans le	2
• KERVILLEC Danielle née BOUSSELAIN	76 ans le	9
• WELTERLIN Gilbert	78 ans le	10
• DEIBER Arlette née FREYTAG	74 ans le	11
• BRAVO Bernadette née SCHRUFFENEGGER	85 ans le	16
• PELKA Doris	73 ans le	23
• SCHITTLY Yves	78 ans le	25
• GUIDEMANN Gérard	76 ans le	26
• SESTER Henriette née PARISOT	90 ans le	29
• SESTER Paulette née JENN	70 ans le	29

#### JUILLET

• EDEL Blanche née SOMMERHALTER	75 ans le	5
• SESTER Marlyse	73 ans le	5
• SCHNAPPER Anna née SIG	74 ans le	7
• LEHR Maria née WERLIN	86 ans le	11
• CAULIER Christian	75 ans le	20
• MONTANDON Georgette née WOHLGROTH	95 ans le	21
• DESROIX Ginette née HEITZLER	79 ans le	24
• NAHAN Marie Anne née SESTER	93 ans le	24
• BRAVO Gilbert	89 ans le	26
• KRUGLER Anne-Marie née GRIENEISEN	82 ans le	26
• MOURROT Brigitte née RUE	73 ans le	27

# Etat Civil

## Anniversaires 2025



### > HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

#### AOÛT

• GERTHOFFER Yvonne née SCHNEBELEN	86 ans le	1
• ERNST Jacques	73 ans le	4
• WELTERLIN Marie-Jeanne née HAGER	78 ans le	5
• SIG Paul	80 ans le	6
• BUSSLER Marie Thérèse née STEINER	90 ans le	11
• HOWALD Roland	82 ans le	13
• SCHNAPPER André	73 ans le	19
• SIG Yvonne née GEWISS	80 ans le	28
• DEIBER Hubert	74 ans le	31
• RINGENBACH Odile née MEYER	87 ans le	31

#### SEPTEMBRE

• BRUN Nicole née STEINER	86 ans le	1
• ZIEGLER Monique née WERLIN	76 ans le	3
• IMHOFF Georges	80 ans le	5
• RINGENBACH Joseline née KUTTLER	72 ans le	6
• KELLER Françoise née ZIEGLER	75 ans le	6
• SCHUPP Yolande née ROBE	72 ans le	9
• NAZZARO Christiane née LITZLER	73 ans le	11
• REQUET Andrée née WELTERLIN	76 ans le	13
• NACHBAUR Maria née ZURBACH	87 ans le	18
• LOOS Christiane	84 ans le	22
• KRUGLER Gérard	78 ans le	23
• RIMELEN Nasria née MENHOUM	79 ans le	24
• SESTER Antoinette	94 ans le	24
• HAGER Louis	76 ans le	25
• KUTTLER Emilienne née KENZEL	77 ans le	30

#### OCTOBRE

• COUTANT Colette née MOULIN	75 ans le	1
• KUNEMANN Léon	74 ans le	5
• SIG Béatrice née HERMANN	83 ans le	5
• HERMANN Adeline née HIRTH	88 ans le	7
• BITSCH Vèrène née SESTER	86 ans le	8
• WUNENBURGER Josée née SCHNEIDER	71 ans le	14
• KRUGLER Marie-Thérèse née RENON	79 ans le	14
• ROELLINGER Clément	70 ans le	15
• SESTER Isabelle née HEGELE	70 ans le	17
• MOURROT Hubert	76 ans le	23
• DA SILVA Suzanne née LANGER	70 ans le	24

#### NOUVEMBRE

• SESTER Jean-Luc	72 ans le	2
• SIG Jeannine née HEINRICH	77 ans le	6
• RINGENBACH Raymond	74 ans le	7
• MULOT Annie née NIJMAN	78 ans le	8
• GISSINGER Marc	79 ans le	16
• TRANIER Robert	70 ans le	16
• HIRTH Paul	85 ans le	22
• RIMELEN Jean-Pierre	81 ans le	23
• STEINER Léon	85 ans le	25
• ERNST Elyane née DIRINGER	72 ans le	27
• RISACHER Marie Elise née RIMELEN	88 ans le	28

#### DECEMBRE

• KRUGLER Joseph	84 ans le	6
• GODEL Marie-Andrée née DENIS	80 ans le	13
• NACHBAUR Marguerite née GISSINGER	93 ans le	15
• BACH Marie-Thérèse née HIRTH	84 ans le	20
• KRUGLER Anne née GERBER	72 ans le	23
• ZIEGLER Michel	71 ans le	25
• MULOT Jean	80 ans le	27

“ A guet'r Geburtstag en alla ! ”



## Les nouveaux arrivants

> NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À TOUS  
LES NOUVEAUX HABITANTS DU VILLAGE:

**M. GATINIOL Mathieu et Mme WEISS Solène**  
24A, Rue d'Aspach-le-Bas

**Mme GREDEL Elsa et son fils Elias**  
7, Rue de la Baronne d'Oberkirch

**M. et Mme BOLE Michaël et Céline**  
1, Rue des Oiseaux

**M. SIEGRIST Kévin**  
16A, Rue de Brignais

**M. MADEC Jean-François et Mme ZEUGMANN Charlène  
et leurs enfants William, Louise et Léna**  
16, Rue du Pont d'Aspach

**Mme SCHEUBEL Cynthia**  
11, Rue Principale

**Mme HAGER Karine et ses filles Léa et Lana**  
4, Rue de l'Eglise

**M. SIBERLIN Anthony et Mme EGLY Marion  
et leur fils Noé**  
7, Rue du Thannerhubel

**M. LEGRAND Adrien et Mme HEURLIN Mégane  
et leur fils Eden**  
3, Rue du Thannerhubel

**Mme DI FILIPPO Laure**  
10, Rue de Brignais

**Mme WEISS Jessica et sa fille Camélia**  
12, Rue de Reiningue

**M. et Mme ALMEIDA NEVES SAMPAYO RAMOS Ricardo  
et Laetitia et leur fils Joaquim**  
7, Rue de la Baronne d'Oberkirch

**M. GOUZOUAZU Léo**  
5, Rue de Reiningue



## Décès en 2024

> NOS TRÈS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX  
FAMILLES DANS LA PEINE :

**M. RIMELEN Joseph** le 18 février 2024

**M. SIG Louis** le 28 avril 2024

**Mme SESTER Béatrice née KRUST** le 12 juin 2024

**M. JENNY François** le 19 juillet 2024

**Mme DIETERICH Alice née MEYER** le 30 août 2024

**Mme MURE Marguerite née SESTER** le 23 septembre 2024

**M. SESTER Victor** le 14 novembre 2024

**M. FOURNIER Gérard** le 20 novembre 2024

**M. SESTER Jean-Claude** le 18 décembre 2024

**Mme DURAND Christine** le 27 décembre 2024



# La recette

## Schankala



### > POURQUOI DIT-ON SCHANKALA / PETITES CUISSES ?

Les pâtisseries d'autrefois les roulaient sur leurs cuisses et la tradition voulait que les jeunes filles les offrent à leur amoureux au début du carême, après le dimanche des cendres.

350 gr Mahl  
200 gr reiner Zucker  
4 Eier  
100 gr Butter  
125 gr g'màlena Màndla  
1 Suppa Leffel Kercha Wässer (oder a betzi meh !!!)  
1 Spritz Sàltz  
No n'm Gschmàck : Zemmet oder Zitrona Schàla

Zucker un Eier schümig riarà,

S'Mahl, d'Màndla, d'r Sàltz, d'r verlofena Butter, s'Kercha Wasser, Zemmet oder Zitrona d'r züa riehra.

D'r Teig güat unternànter riehra un 2 stund rüaja loo.

D'r Teig en kleina steckla teila, jedes Stekla rola, groos via a Fenger

s'Eel wärma, d'Schankala d'ri lega un bàcha loo.

Wenn sa schen brün senn, àbtropfna loo, un met Stàibzucker pudera

350 gr de farine  
200 gr de sucre semoule  
4 œufs  
100 gr de beurre  
125 gr d'amandes moulues  
1 cuillère à soupe de Kirsch (ou un peu plus !!!)  
1 pincée de sel  
Selon vos goûts : un peu de cannelle ou de zeste de citron

Mélanger le sucre et les œufs, pour obtenir un mélange moussieux

Ajouter la farine et le beurre fondu, les amandes, le sel et le kirsch, la cannelle ou le zeste de citron.

Bien travailler la pâte et la laisser reposer pendant 2 heures.

Diviser la pâte en morceaux, les rouler en petites saucisses de la longueur d'un doigt

Les cuire dans une friture chaude et les faire dorer.

Égoutter et saupoudrer de sucre glace

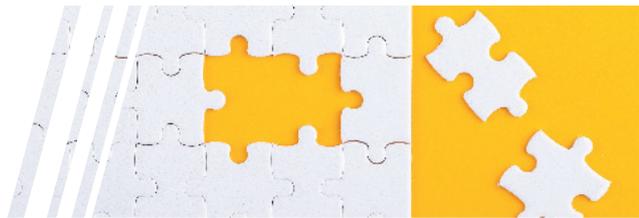
**A güater !**

**Bon appétit !**



Source : noh'nem Kochbuach "Petit recueil de la GASTRONOMIE ALSACIENNE", Tome 1

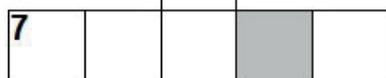
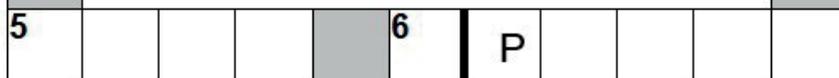
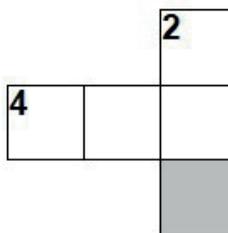
# Connaissez-vous vraiment Schweighouse ?



## > LES OISEAUX DANS NOTRE VILLAGE

A l'aide des photos prises sur notre commune, compléter le mot croisé.

Le nom d'un neuvième oiseau bien connu vous apparaîtra en mettant les lettres grisées dans l'ordre.



Photos : Arthur LAGEL

Mot mystère: cigognes  
7. heron  
8. pie grèche.

4. faucon  
5. arrier patre  
6. rouge gorge

Réponses :  
1. bruant  
2. busse  
3. sticelle

# Renseignements pratiques



## MAIRIE de SCHWEIGHOUSE -THANN

12 Rue de Reiningue  
**68520 SCHWEIGHOUSE-THANN**  
**Tél. : 03 89 48 70 05**  
E-Mail : [mairie@schweighouse-thann.fr](mailto:mairie@schweighouse-thann.fr)  
Site web : <http://www.schweighouse-thann.fr>

Lundi 9h30 - 11h30  
Mercredi 14h00 - 18h00  
Vendredi 14h00 - 16h30

*Pas de permanences téléphoniques :  
le mercredi matin et le jeudi après-midi*

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN - CERNAY (CCTC)

3A Rue de l'Industrie CS 10228  
**68700 CERNAY Cedex**  
**Tél. : 03 89 75 47 72**  
E-Mail : [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)  
Site web : [www.cc-thann-cernay.fr](http://www.cc-thann-cernay.fr)

Lundi à jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30  
Vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00

## GESTION DES DÉCHETS

**Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC)**  
31 rue des Genêts  
Aspach-le-Haut  
**68700 ASPACH-MICHELBACH**  
**Tél. : 03 89 75 29 05**  
Site web : [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr)

## ÉCOLE PRIMAIRE

**Directeur du RPI : M. KEMPF Bernard**  
6A Rue de la Station  
**68700 ASPACH-LE-BAS**  
**Tél. : 09 67 29 78 30**

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)

15 Rue de Thann  
**68116 GUEWENHEIM**  
**Tél. : 03 89 82 59 57**  
E-Mail : [syndicat@siaepdoller.fr](mailto:syndicat@siaepdoller.fr)  
Site web : <http://www.siaepdoller.fr>

## DÉCHETTERIE

27 Rue des Genêts  
Aspach-le-Haut  
**68700 ASPACH-MICHELBACH**  
**Tél. : 03 89 75 29 05**

Avril à Septembre :  
Lundi à Samedi :  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00  
Octobre à Mars :  
Lundi à Samedi :  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

## LA POSTE

16 Rue Principale  
**68520 BURNHAUPT-LE-HAUT**  
**Tél. : 36 31 (courrier)**  
**36 39 (banque postale)**  
Lundi, jeudi, vendredi :  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00  
Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00  
Fermé le mercredi  
Samedi : 9h00 - 12h00

## BRIGADE VERTE

**Tél. : 03 89 74 84 04**  
E-Mail : [contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)  
Site web : [www.brigade-verte.fr](http://www.brigade-verte.fr)

## CULTE CATHOLIQUE

**M. le Curé Joseph GOEPFERT**  
3 Impasse Zurwinkel  
**68520 BURNHAUPT-LE-HAUT**  
**Tél. : 03 89 48 71 01**  
E-Mail : [jos.goepfert@laposte.net](mailto:jos.goepfert@laposte.net)

## SYNDICAT SCOLAIRE DE LA PETITE DOLLER

2 Place de Rochetoirin  
Aspach-le-Haut  
**68700 ASPACH-MICHELBACH**  
**Tél. : 03 89 48 97 11**  
E-Mail : [peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr](mailto:peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr)  
Site web : [www.syndicatscolaire-petitedoller.fr](http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr)

## SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER (SMABVD)

1 Place de la Mairie  
**68520 BURNHAUPT-LE-HAUT**  
**Tél. : 03 89 62 70 80**  
Intervention débouchage urgent SUEZ :  
0977 408 408 ou 0977 401 124

## CULTE PROTESTANT

**M. le Pasteur Frédéric WENNAGEL**  
9 Faubourg de Colmar  
**68700 CERNAY**  
**Tél. : 03 89 75 40 87**  
E-Mail : [f.wennagel@free.fr](mailto:f.wennagel@free.fr)